



Comité Régional des Pêches Maritimes  
et des Elevages Marins de Bretagne



# GT RESTITUTION - DIAGNOSTIC PÊCHE PROFESSIONNELLE

Le 07 mai 2025, Granville



# ORDRE DU JOUR

## I- Présentation générale de la pêche professionnelle dans les sites Natura 2000

- 1) Fréquentation
- 2) Répartition des navires de pêche par classe de taille
- 3) Saisonnalité

## II- Spatialisation des activités de pêche

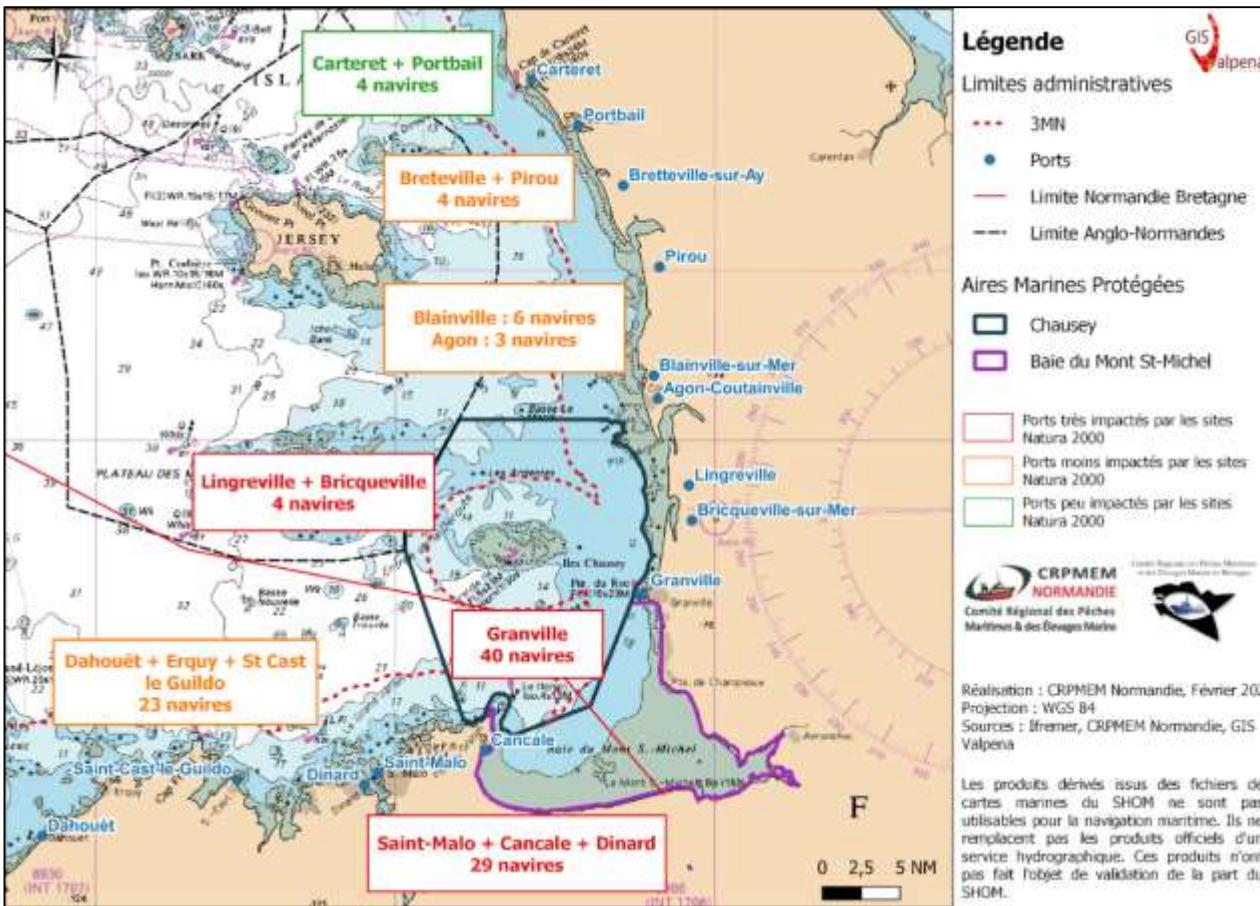
- 1) Indicateurs Valpena (enquêtes 2020-2023)
  - Global (tous métiers confondus)
  - Par métier
- 2) Enquêtes spécifiques (archipel de Chausey)

## III- Enjeux socio-économiques

- 1) Volume débarqué des navires
- 2) Chiffres d'affaires
- 3) Dépendance socio-économique
- 4) Emplois

# ■ ■ ■ Présentation générale de la pêche dans les sites Natura 2000

## 1) Fréquentation

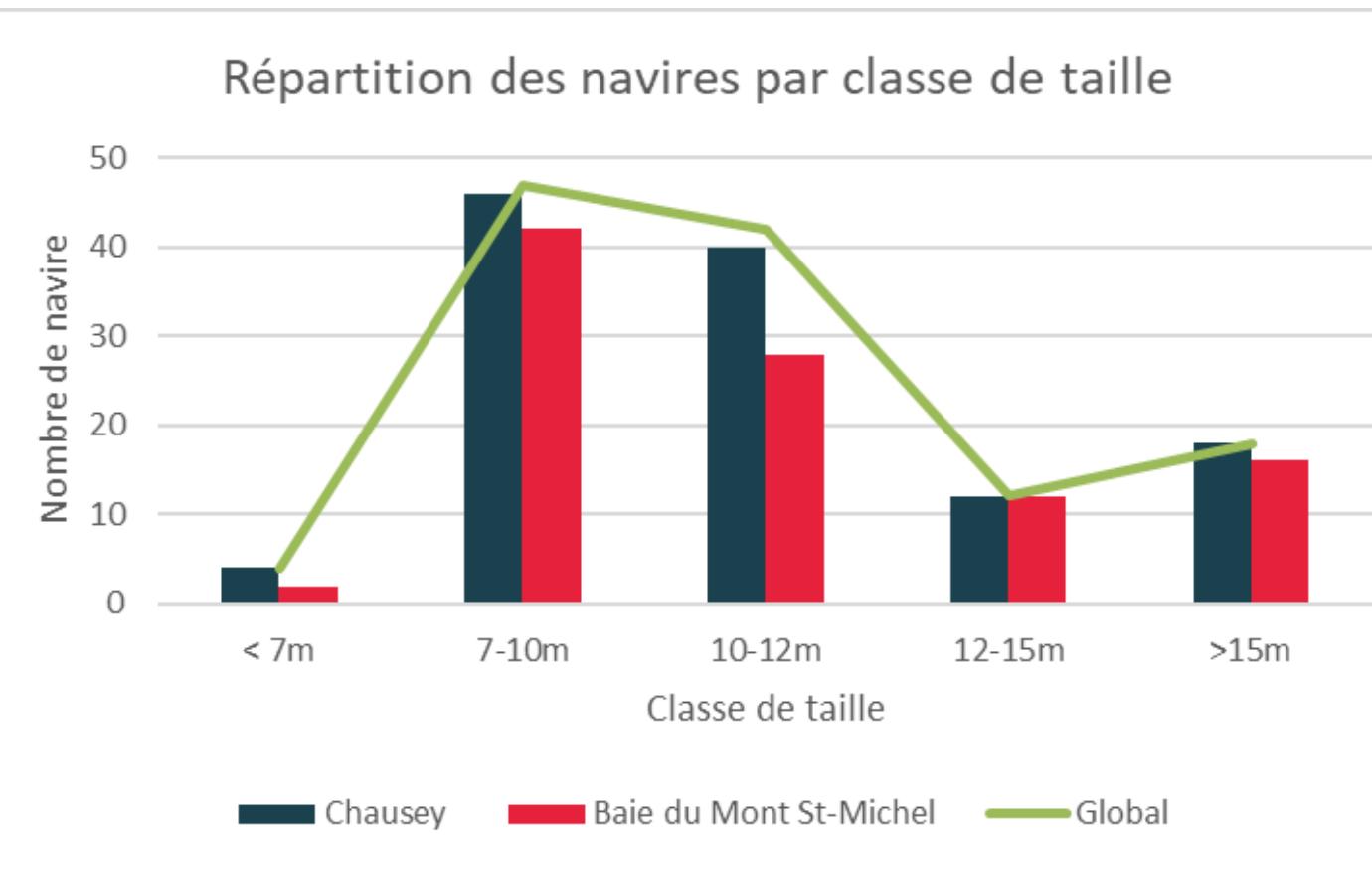


Navires ayant fréquenté ces sites en 2020 (Bretagne) et en 2023 (Normandie) : 124 navires  
Port les plus affectés :

- Normandie : Granville, Lingreville, Bricqueville-sur-Mer (44 navires)
- Bretagne : Cancale et St-Malo (29 navires)



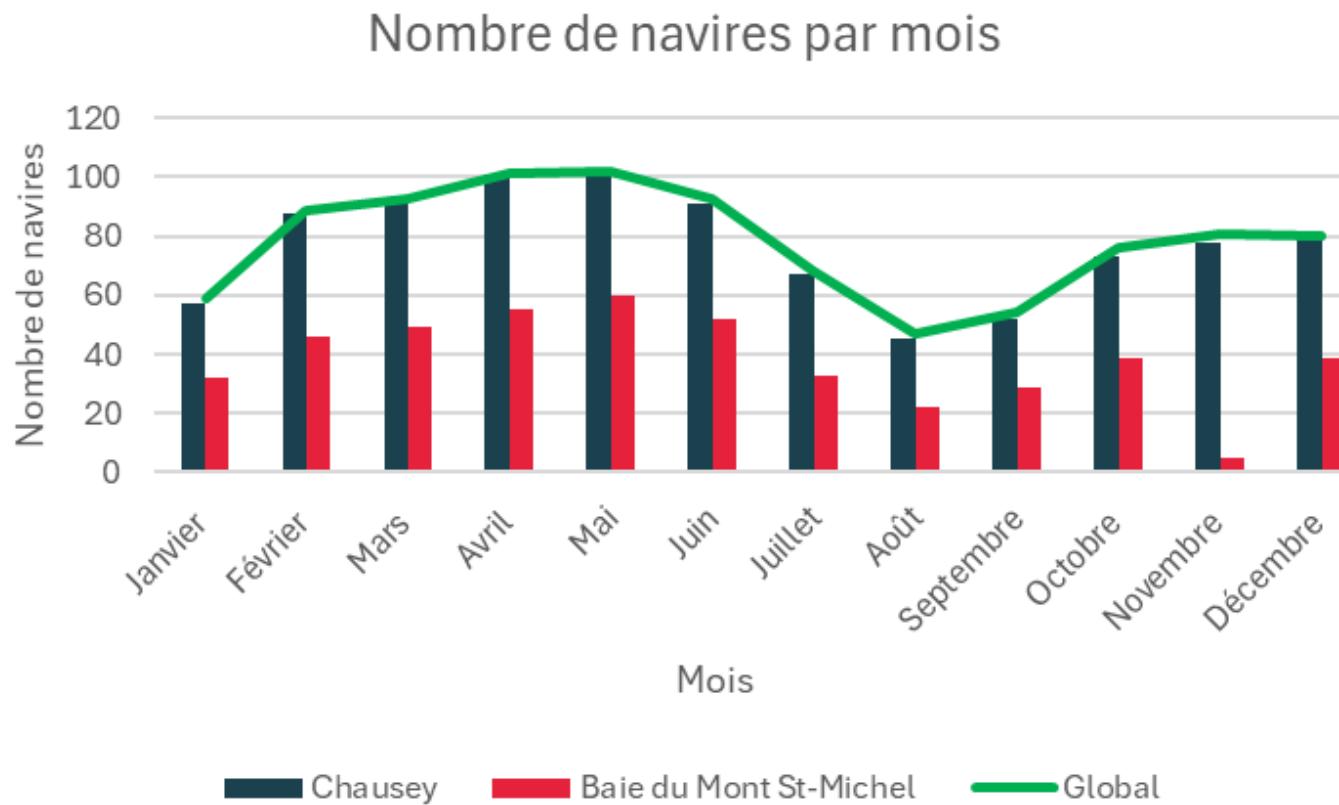
## 2) Répartition des navires par classe de taille (Données 2020 navires bretons et 2023 navires normands)



Les navires fréquentant le plus les sites :

- Majoritairement des 7-10 m
- Classe 10-12m bien représentée, surtout à Chausey
- Peu de navires de moins de 7m

### 3) Saisonnalité (Données 2020 navires bretons et 2023 navires normands)



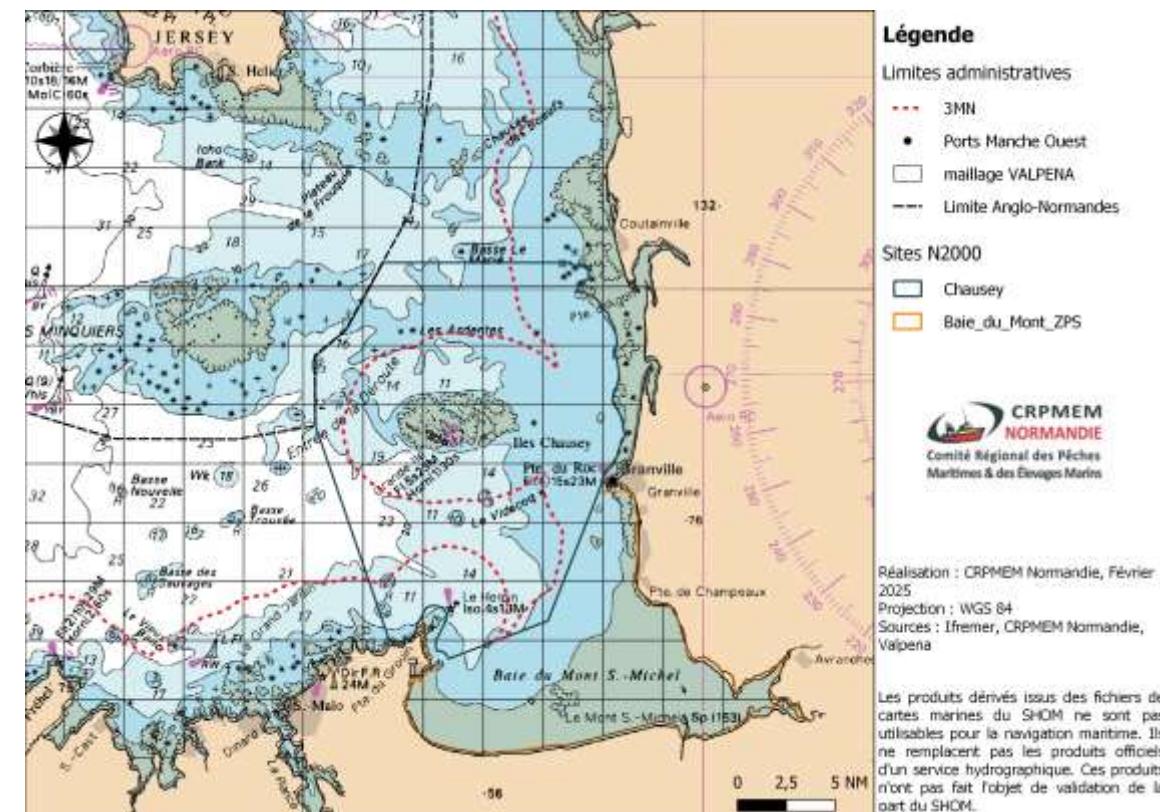
Evolution mensuelle du nombre de navire  
(Chausey et Baie du Mont St-Michel)

- Chausey
  - Plus forte activité entre février et juin (pic avril-mai)
  - Diminution en janvier et période estivale
- Baie du Mont St-Michel
  - Activité plus modérée que Chausey
  - Tendance à la hausse au printemps
  - Creux période estivale et novembre

# Natura 2000 – Quelles données pour représenter la pêche professionnelle?



L'objectif est de **représenter** les zones de pêche sur les sites de Chausey et Baie du Mont St-Michel pour faire ressortir les **principaux secteurs** travaillés.



## ■ ■ ■ Natura 2000 – Traitement des enquêtes

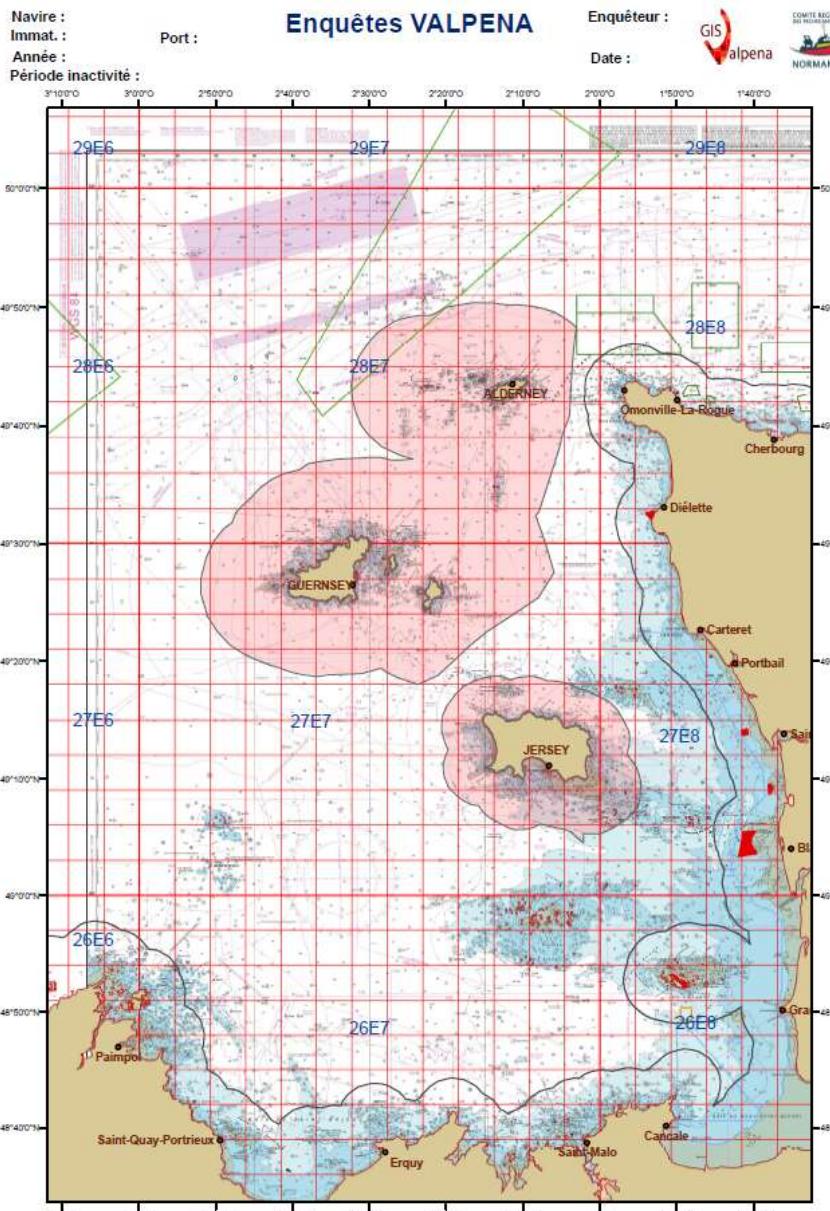
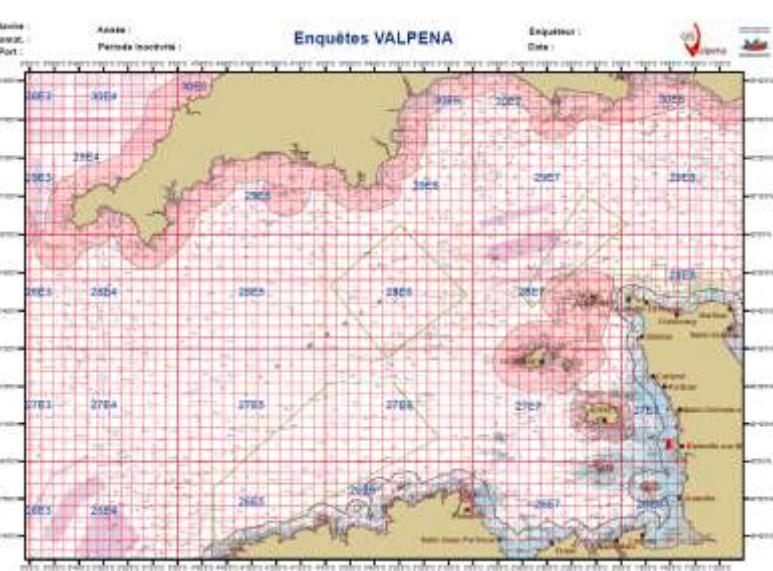
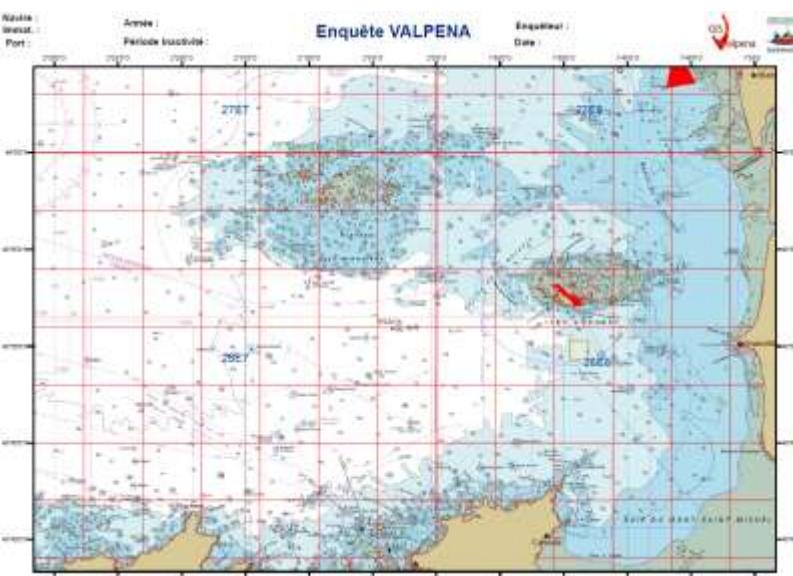
La participation à ces enquêtes repose sur le **volontariat des professionnels**, elle n'a pas de caractère obligatoire. Les données collectées sont la **copropriété** du pêcheur professionnel et des CRPMEM. Elles ne sont exploitées que sous forme **agrégée**. Les données individuelles demeurent **confidentielles**.

Ca donne quoi?

# Natura 2000 – Déroulement des enquêtes

Pour chaque pêcheur professionnel, les informations élémentaires sont recueillies :

- la **zone fréquentée** sous forme de mailles d'un carroyage (3\*3MN),
- la **période d'activité** (mois sur l'année 2023 et 2020)
- les **engins** employés
- les espèces ciblées.
- Normandie : 78 % de la flotte a été enquêtés
- Bretagne : 55 % Côtes d'Armor et 81 % Ille-et-Vilaine



## Enquêtes VALPENA

Navire :

Port :

Enquêteur :



COMITÉ RÉGIONAL  
DES PESCHES MARITIMES  
NORMANDIE

Immat. :

Année :

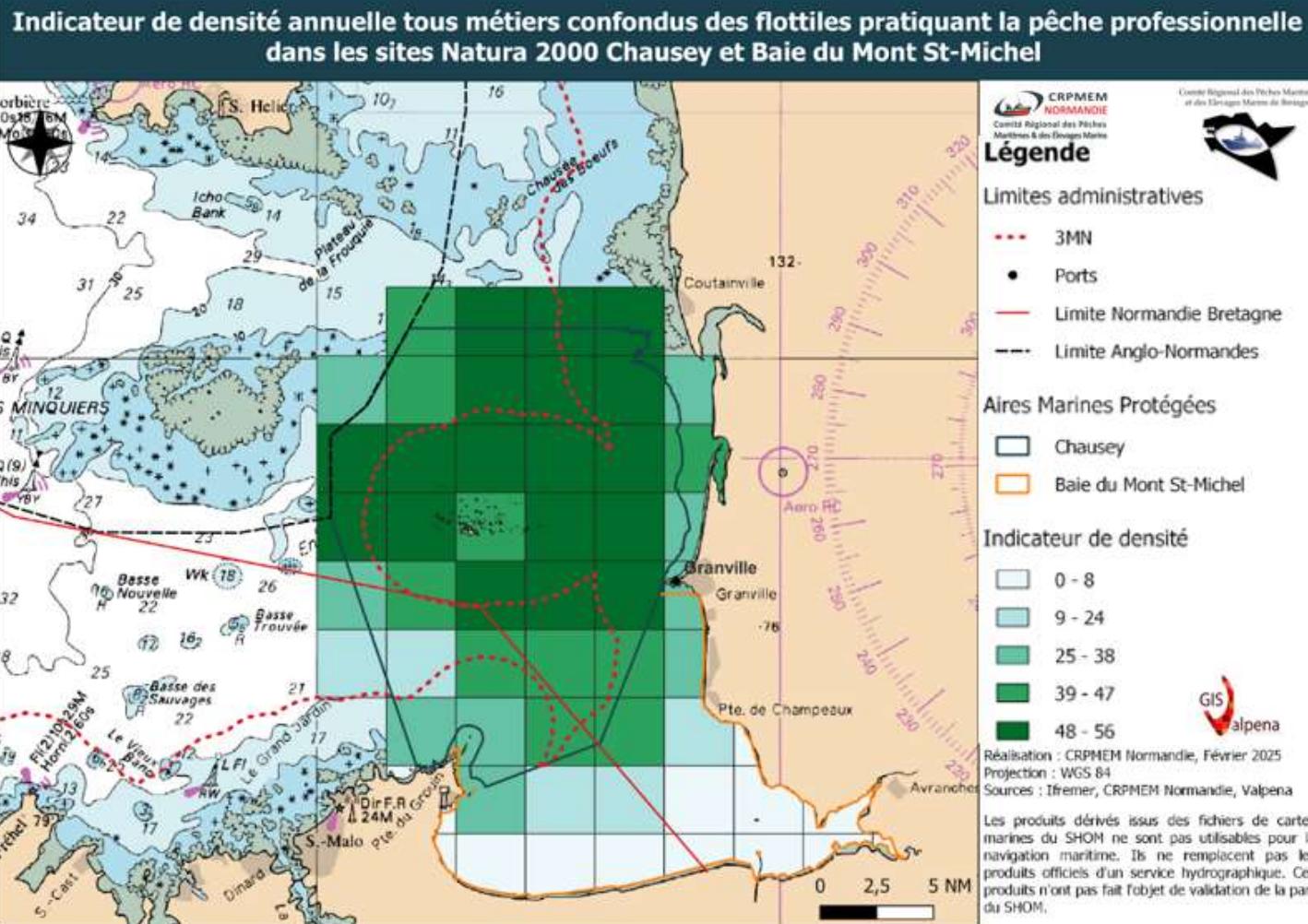
Date :

■ ■ ■ Synthèse des effectifs normands et bretons par site et par métiers  
 (d'après les données VALPENA 2020 et 2023)

	Métier	Chausey	Baie du Mont
Trainants	Drague CSJ	56	37
	Chaluts de fond à seiche	21	21
	Dragues à Bivalves	26	13
	Chalut de fond à poissons	26	26
	Chaluts pélagiques	5	5
Dormants	Casiers à bulots	24	8
	Casiers à GC	43	12
	Filets à GC	7	0
	Filets à poissons démersaux et benthiques	16	4
	Casiers à seiche	21	10
	Métiers de l'Hameçon	0	1
	Casiers à petit crustacées	14	6
	Casiers à crevette	0	2
	Plongée en bouteille	6	2
	Total	265	147

# Spatialisation des activités de pêche

## 1) Densité annuelle tous métiers confondus



Indicateur de densité : Nombre de navires pratiquant la pêche sur une maille

Densité de navire plus forte

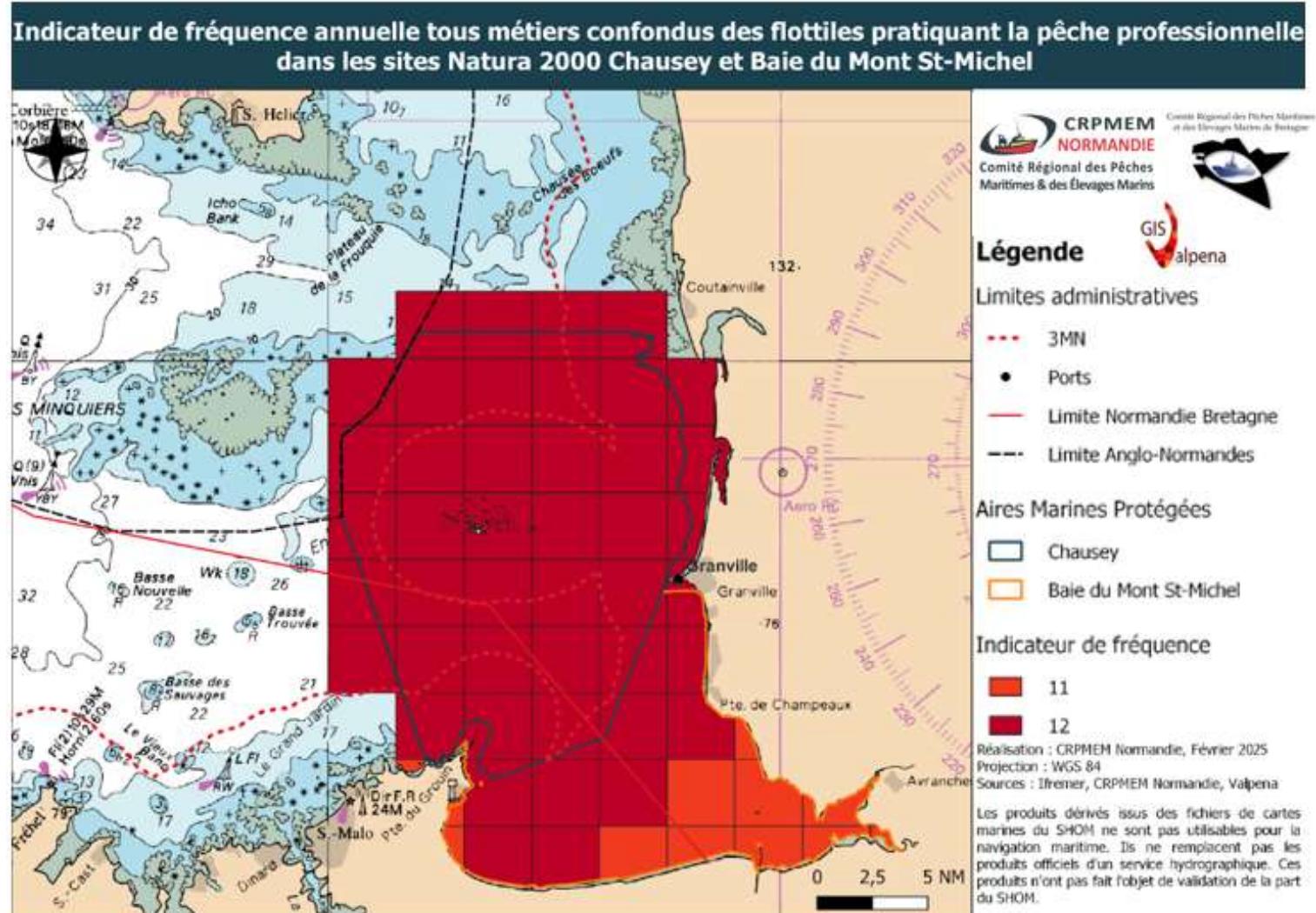
- autour de l'archipel (48-56 navires)
- au large de Granville (39-56 navires)

Diminution de l'activité

- Nord de la pointe du Grouin (9-24 navires)
- Baie du Mont St-Michel (1-24 navires)



## 2) Fréquence tous métiers confondus



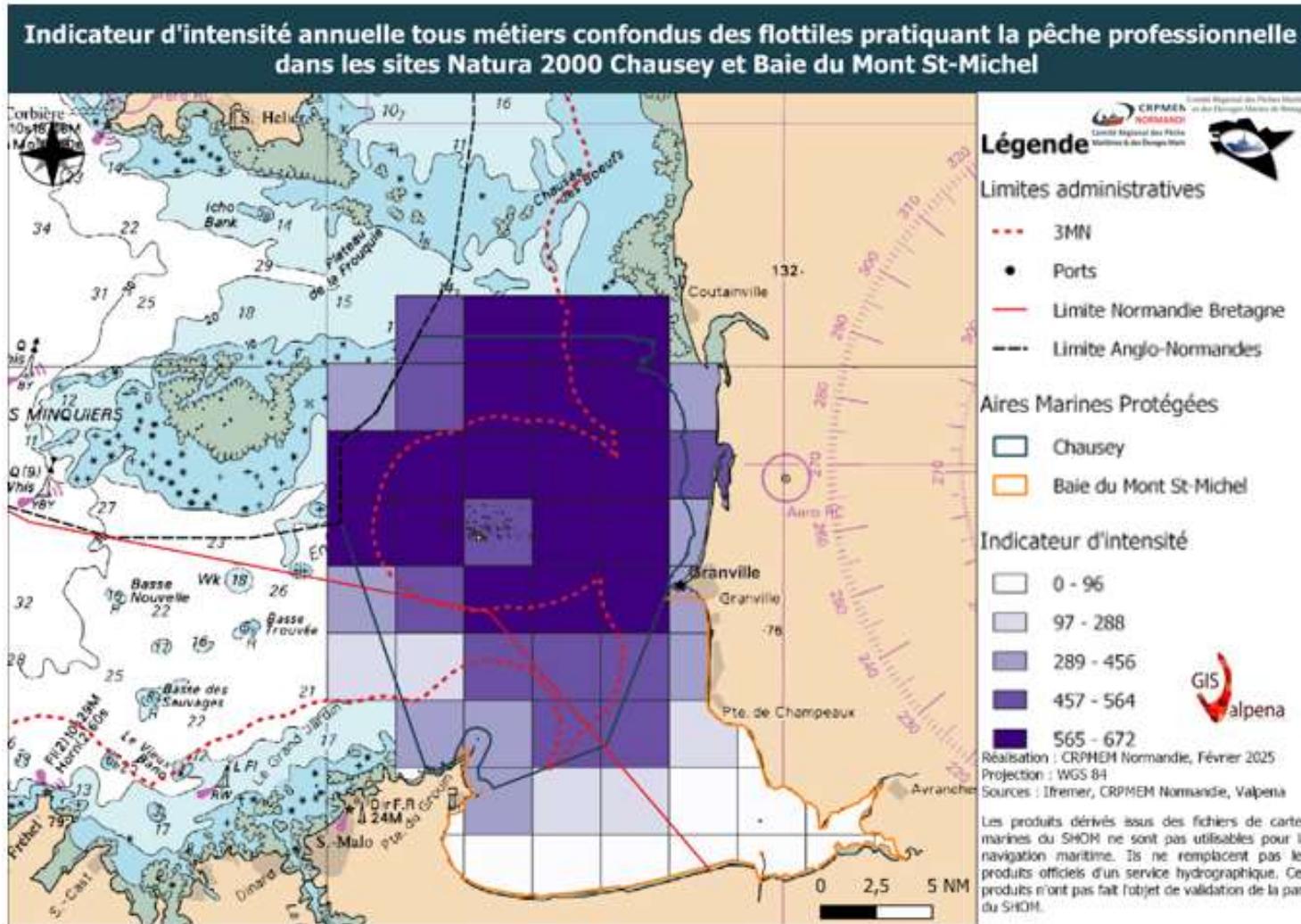
Indicateur de fréquence : Nombre de mois durant lesquels la maille est travaillée

## Sites Chausey et Baie du Mont St-Michel

- Présence continue de l'activité de pêche (toute l'année)



### 3) Intensité annuelle tous métiers confondus



Indicateur d'intensité : Nombre de mois cumulés durant lesquels la maille est travaillée (densité\*fréquence)

Intensité de pêche élevée

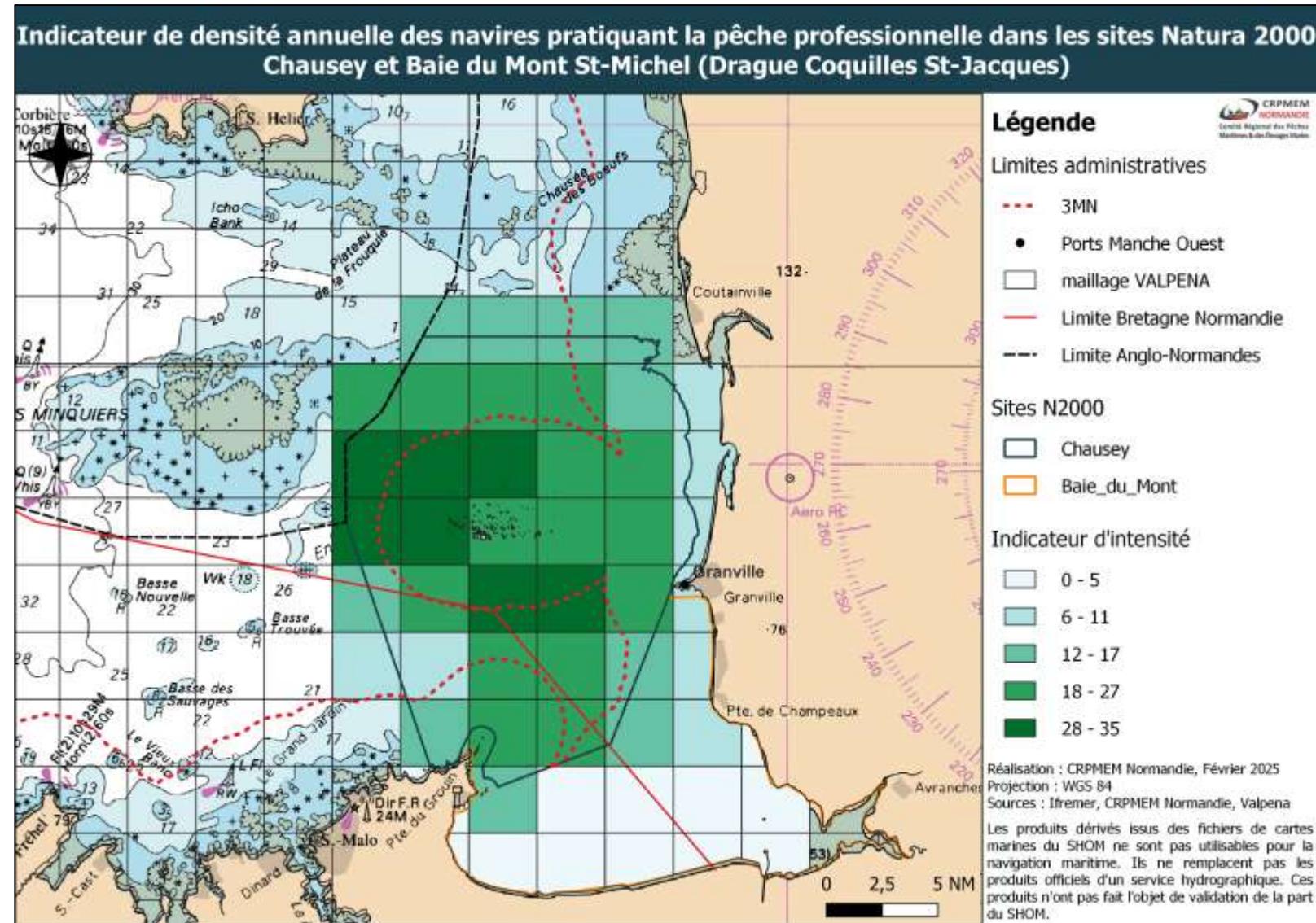
- Autour de l'archipel
- Au Nord du site de Chausey

Intensité modérée voir faible

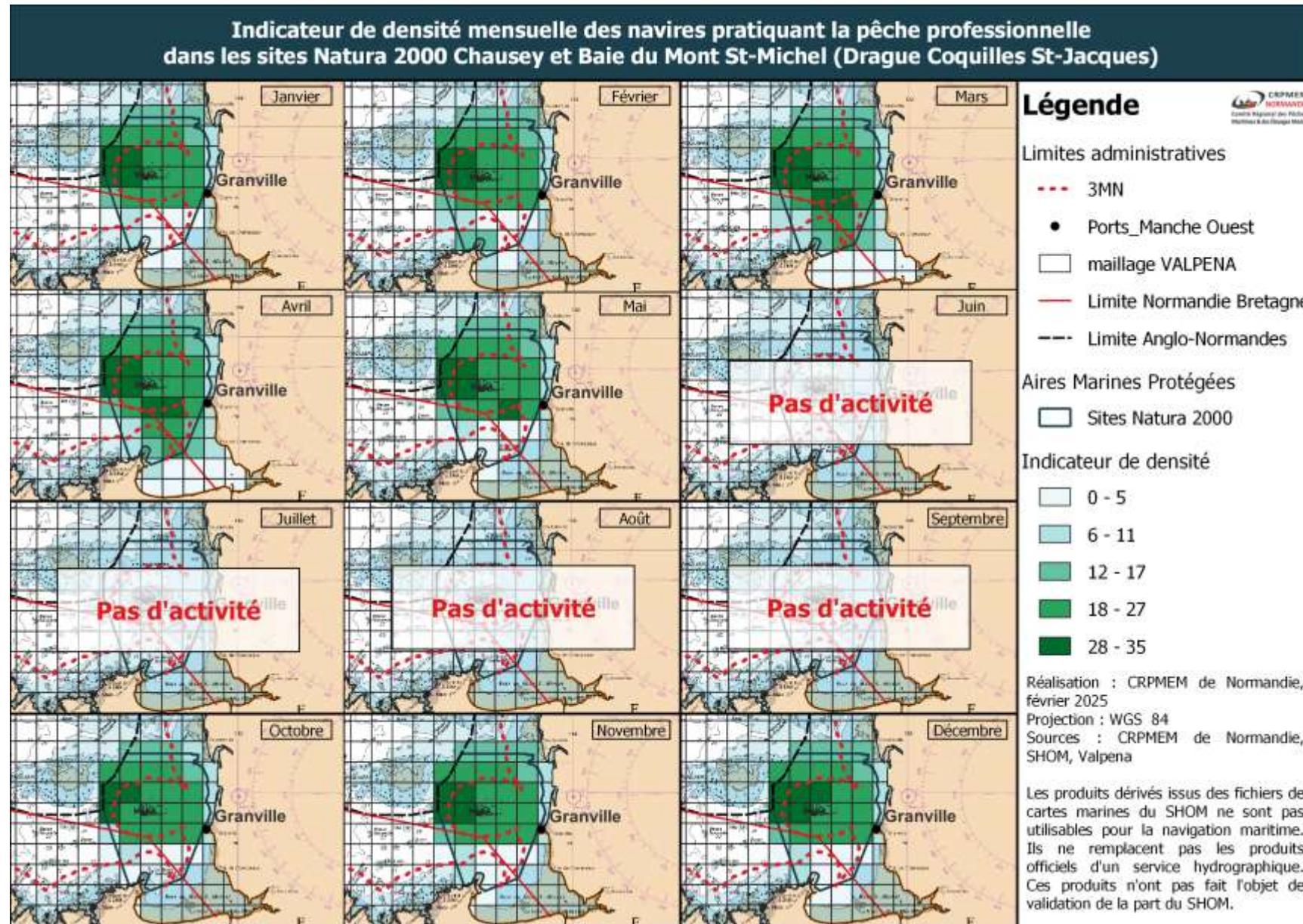
- Baie du Mont St-Michel
- Nord de la pointe du Grouin

## ■ ■ ■ Drague CSJ - Spatialisation sur l'année 2023 (densité)

- Ouverture pêcherie :  
Ouest Cotentin : 1<sup>er</sup> octobre – 15 mai  
Saint Malo : février - avril
- 56 navires ont déclaré une activité de pêche à la drague CSJ (au moins 1 mois)
- Forte présence à l'Ouest de l'archipel et au Nord
- Faible présence en Baie du Mont St-Michel (0-5 navires)

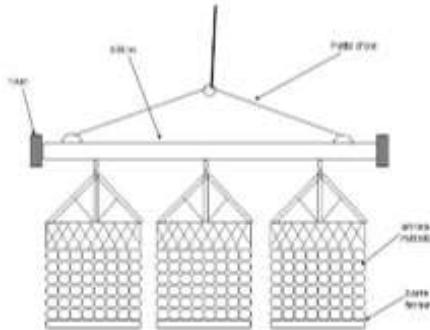


## ■ ■ ■ Drague CSJ – Spatialisation sur l'année 2023 (densité mensuelle)



# ■ ■ ■ Drague CSJ - Spatialisation sur l'année 2023 (intensité)

## Fiche Métier : Drague à coquille Saint-Jacques



Nb de navires : 56 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
40	55	44	45	41	0	0	0	0	37	40	45

Taille des navires : Entre 9,1 m et 17,62 m

### Espèces ciblées :

- Coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*)
  - o Gisement OC côté : ouverture d'octobre – mai
  - o Gisement Est Saint-Malo : ouverture de février - avril

### Réglementation :

- Arrêté 065/2024 ; Arrêté R53-2024-09-26-00001
- Arrêté 045/2024 ; Arrêté 68/2023 ; Arrêté 149/2024

**Caractéristiques engins :** Les navires bas-normands sont armés de dragues « anglaises » permettant d'exploiter des fonds plus rocheux que les dragues classiques (ou dragues « bretonnes »).

Chaque drague « anglaise », d'une largeur de 80 cm, est constituée d'une armature métallique sur laquelle est fixée une poche comprenant alèse de filet et anneaux métalliques. La barre inférieure, dentée, peut s'escamoter au contact d'obstacles sur le fond, d'où le nom souvent utilisé de drague à ressort. Cette barre permet, en plus du poids de la drague, de capturer les coquillages enfouis dans le sédiment. Les dragues sont montées côté à côté sur des perches, ou bâtons, que les navires traînent généralement par deux, dans la limite de 16 dragues par navire.

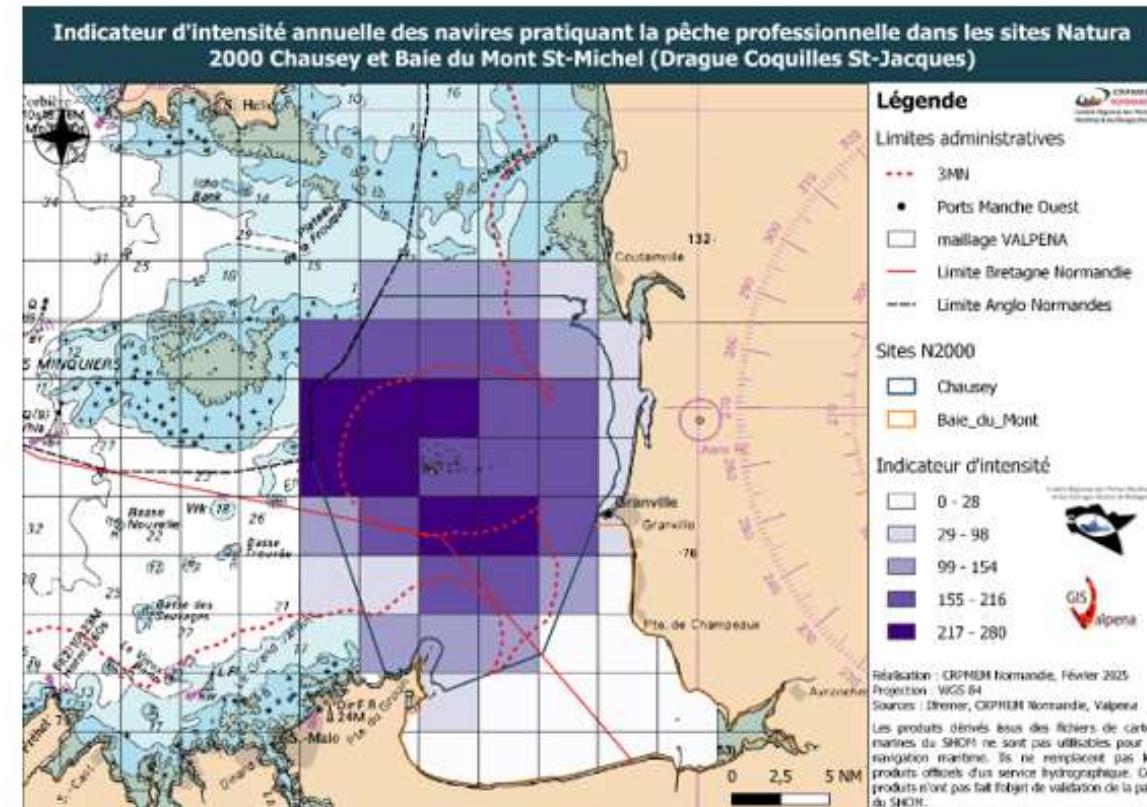
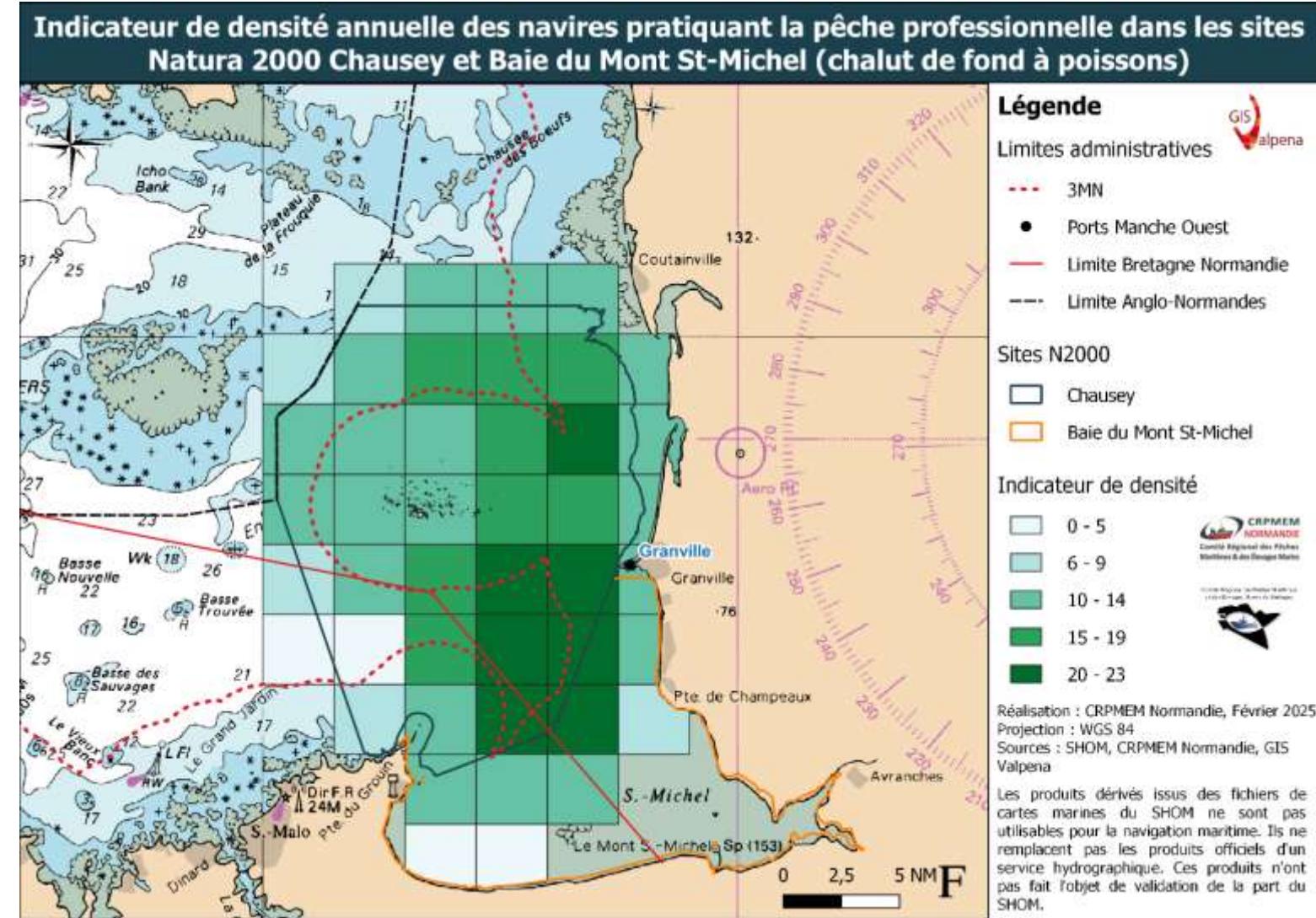


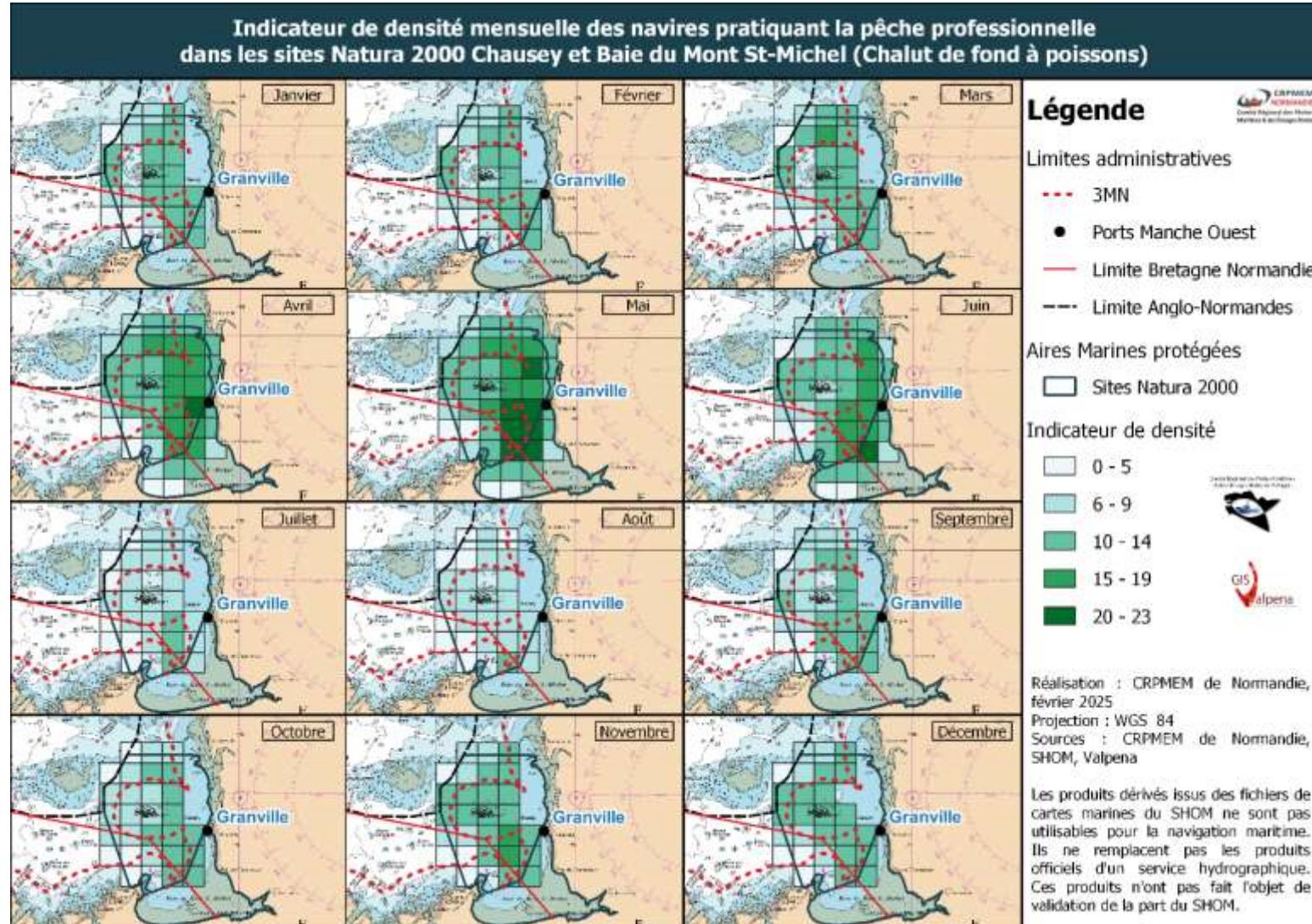
Figure 30 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant la drague à coquille Saint-Jacques dans les sites Natura 2000 Chausey et Baie du Mont St-Michel en 2020 et 2023

# ■ ■ ■ Chalut de fond à poissons- Spatialisation sur l'année 2023 (densité)

- Ouverture pêcherie :  
Toute l'année (sauf dérogations 3MN)
- 26 navires ont déclaré une activité de pêche au chalut de fond à poisson (au moins 1 mois)
- Forte présence au large de Granville et au Nord Est de la pointe du Grouin (15-23 navires)
- Faible présence en Baie du Mont St-Michel au Nord de St-Malo (0-5 navires)

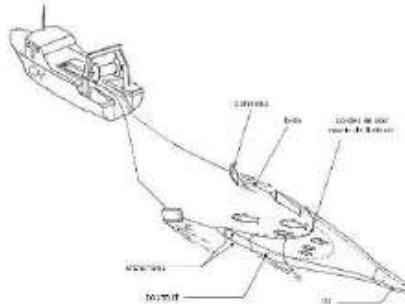


# ■ ■ ■ Chalut de fond à poissons- Spatialisation sur l'année 2023 (densité)



# ■ ■ ■ Chalut de fond à poissons - Spatialisation sur l'année 2023 (intensité)

## Fiche métier : chalut de fond à poissons



Nb de navires : 26 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
13	13	15	20	23	20	11	10	13	13	15	13

Taille des navires : Entre 10,28 et 17,62m

Espèces ciblées : plie (*Pleuronectes platessa*), raie brunette (*Raja undulata*), sole (*Solea solea*), divers

Réglementation : Règlement (UE) 1241/ 2019  
Arrêté 24/2017 ; Arrêté 33/2017 ; Arrêté 44/1996 ; Arrêté 24/2017 ; Arrêté 33/2017 ; Arrêté 44/1996 ; Arrêté 44/1998

Caractéristiques engins : Le chalut est fabriqué à partir de filet et forme une sorte d'entonnoir terminé par une poche (« cul du chalut »). Il possède en haut une corde de dos munie de flotteurs, et en bas un « bourrelet » lesté. L'ouverture se prolonge latéralement par les ailes qui canalisent le poisson vers la poche.

Le chalut se termine en arrière par le « cul du chalut ». L'ouverture horizontale du chalut est assurée par deux panneaux divergents (pièces en bois ou en fers rectangulaires à ovales) réunis au chalut par les « bras » et les « entremises »

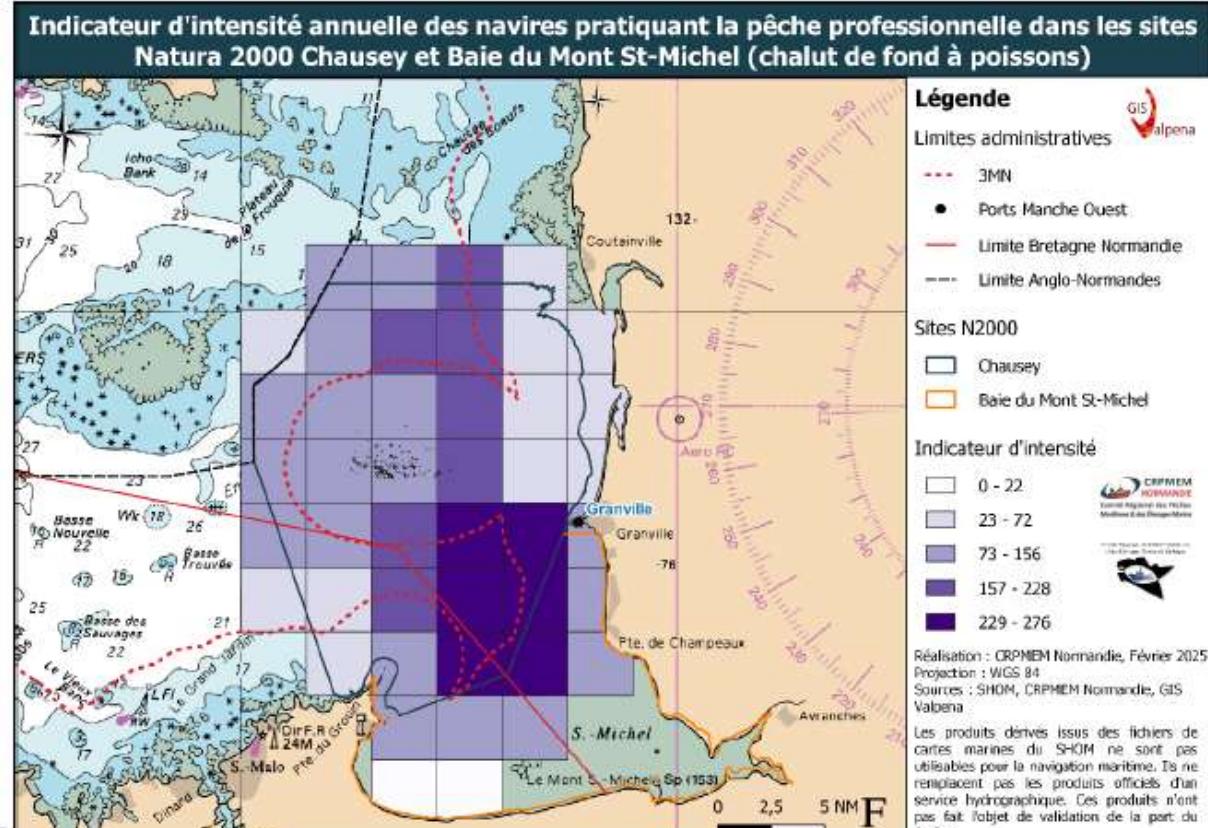
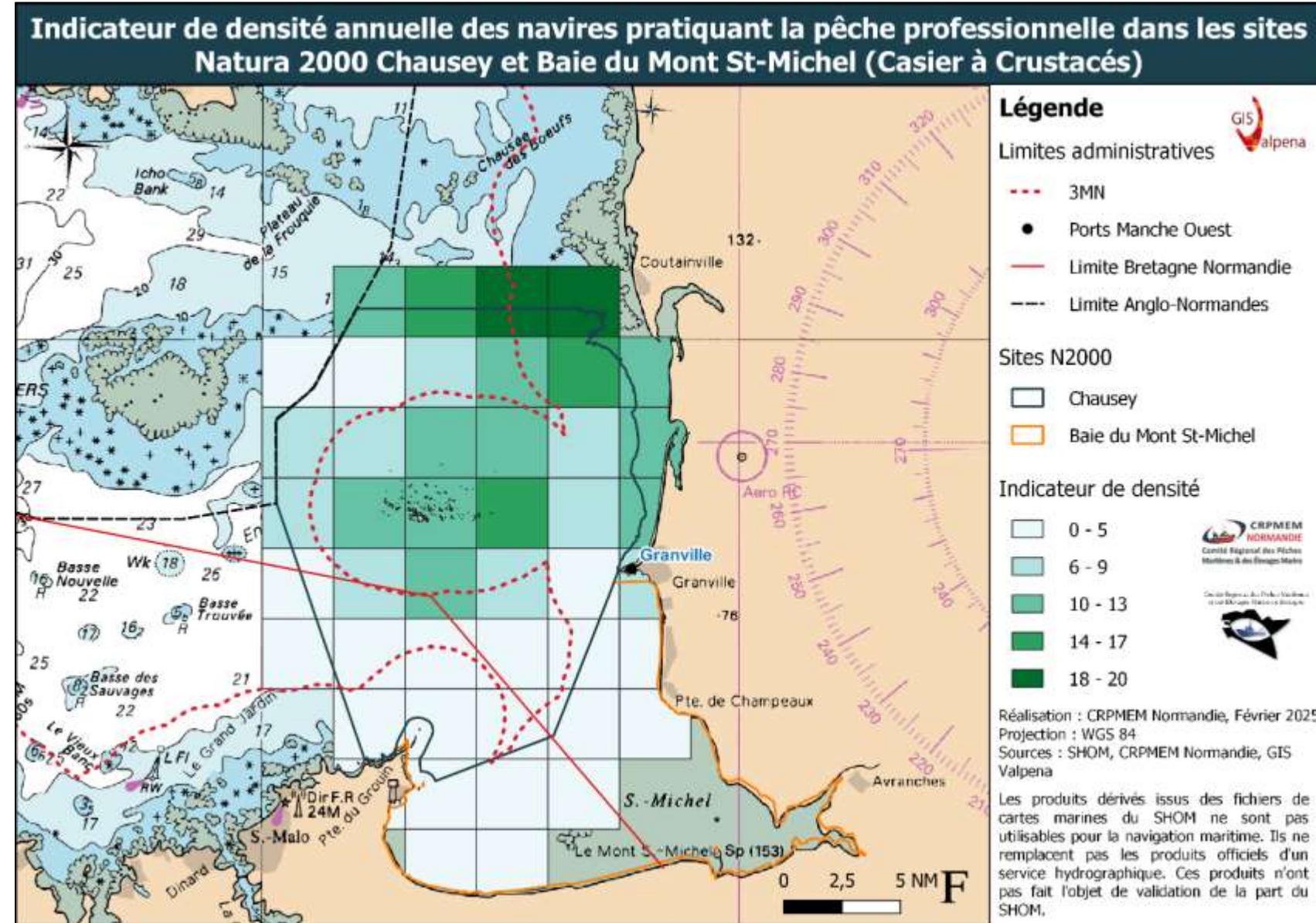


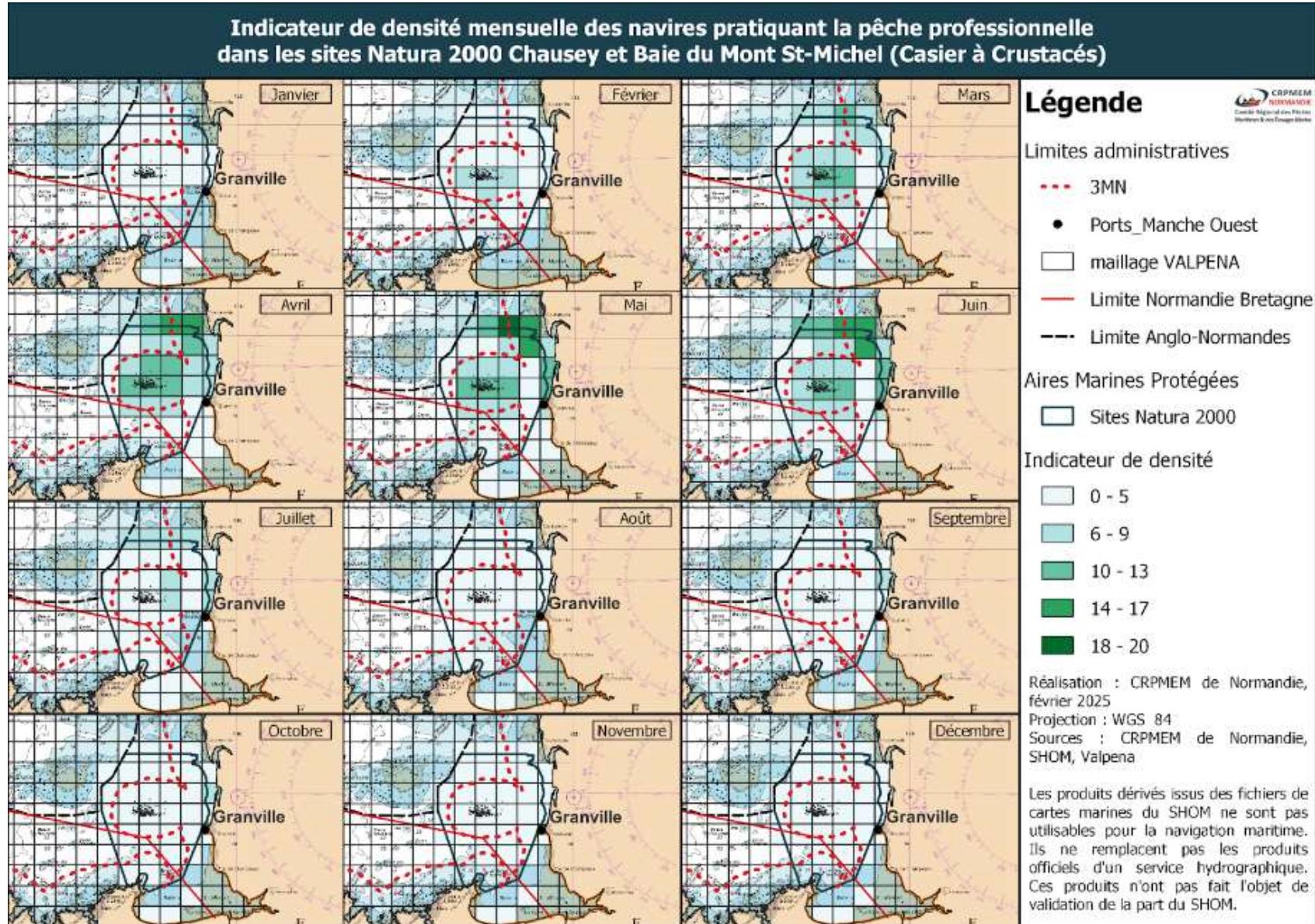
Figure 39 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le chalut de fond à poissons dans les sites Natura 2000 Chausey et Baie du Mont St-Michel en 2020 et 2023

# Casiers à Crustacés - Spatialisation sur l'année 2023 (Densité)

- 45 navires ont déclaré une activité de pêche au casier à crustacés (au moins 1 mois)
- Très forte présence au Nord du site de Chausey (14-20 navires) et dans l'archipel (10-17 navires)
- Faible présence en Baie du Mont St-Michel au Nord de St-Malo (0-5 navires)

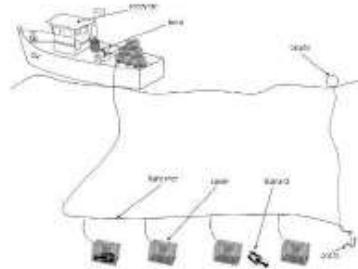


# Casiers à Crustacés - Spatialisation sur l'année 2023 (Densité mensuelle)



# Casiers à Crustacés - Spatialisation sur l'année 2023 (Intensité)

## Fiche métier : casier à crustacés



Nb de navires : 45 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
9	20	28	34	41	40	31	17	17	16	13	14

Taille des navires : Entre 6,6m et 11,95m

### Espèces ciblées :

- Tourteau (*Cancer pagurus*)
- Araignée de mer (*Maja brachydactyla*) :
  - o 15 octobre – 1 septembre
- Homard européen (*Homarus gammarus*),
- Crabe vert (*Carcinus maenas*), Etrille (*Necora puber*)

### Réglementation :

- Arrêté 174/2019 ; Arrêté R53-2024-09-12-00005
- Arrêté 106/2024 ; Arrêté R53-2024-09-12-00006
- Délibération B18/2021

**Caractéristiques engins :** Les casiers sont des pièges rigides placés sur le fond, dans lesquels les crustacés et les gastéropodes (bulots) sont attirés par un appât, appelé aussi « boëtte », dont l'odeur se diffuse dans l'eau. L'ouverture en forme de goulotte facilite l'accès de l'animal et empêche sa sortie. Les casiers sont immergés (« mouillés ») en filières, généralement pendant 24 heures. Les casiers classiques sont distingués des casiers pièges qui disposent de deux chambres et d'un dispositif sélectif obligatoire (trappe d'échappement).

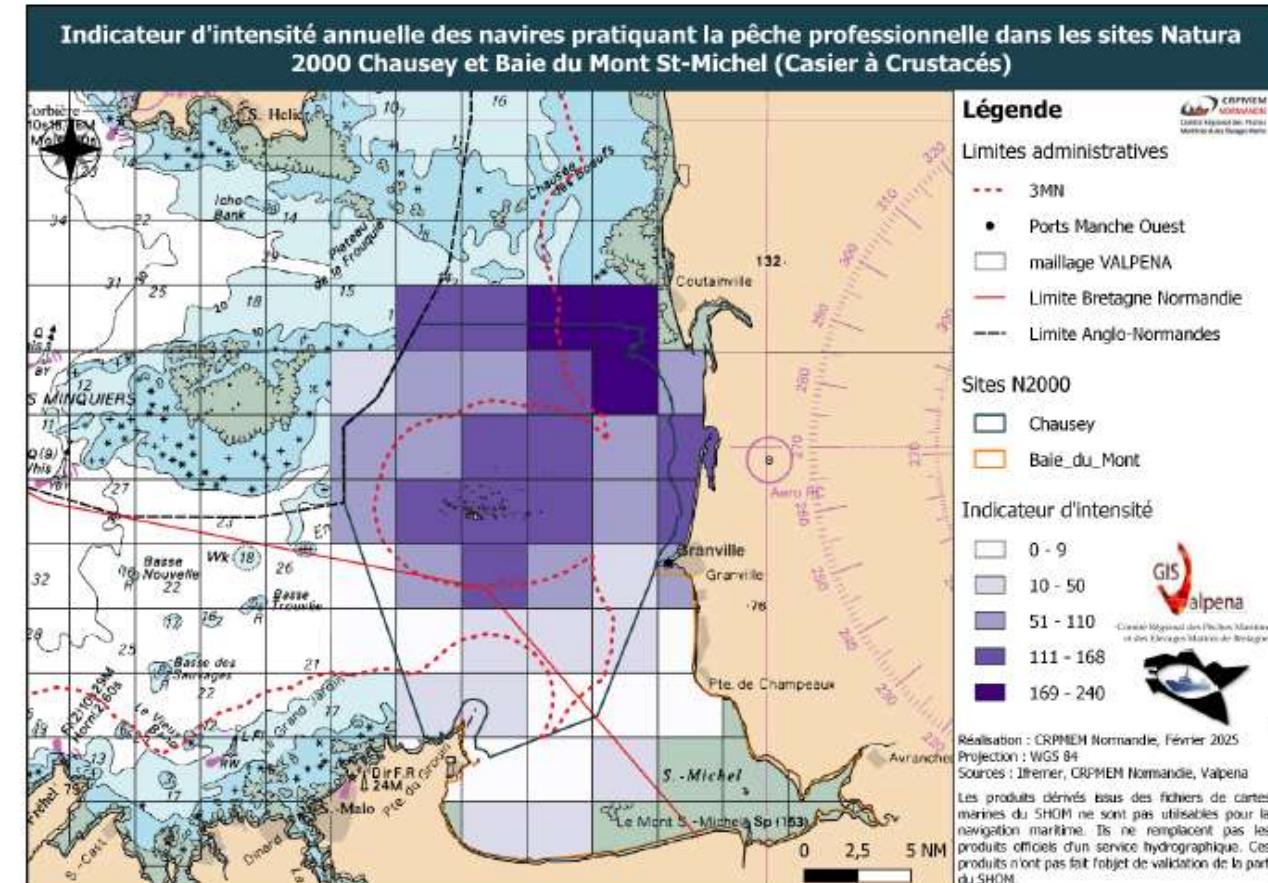


Figure 48: Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le casier à crustacés dans les sites Natura 2000 Chausey et Baie du Mont St-Michel en 2020 et 2023

# ■ ■ ■ Drague Bivalves - Spatialisation sur l'année 2023 (intensité)

## Fiche Métier : Drague Bivalves



Nb de navires : 26 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
23	23	23	23	20	19	16	9	17	22	23	25

Taille des navires : Entre 11,4 m – 16,44 m

Espèces ciblées :

- amande de mer (*Glycymeris glycymeris*) : toute l'année
- venus (*Spisula solidula*) : Ouest-Cotentin : 15 mai au 30 juin  
Saint-Malo : 20 mai au 31 décembre
- praire (*Venus verrucosa*) : septembre - avril

Réglementation :

- Arrêté 087/2023 ; Arrêté 089/2023
- Arrêté 088/2023 ; Arrêté 154/2023
- Arrêté R53-2024-06-04-00044 ;
- Arrêté R53-2024-06-04-00038 ; Arrêté R53-2024-06-04-00046

**Caractéristiques engins :** L'arrêté ministériel du 11 août 2008 fixe les caractéristiques des dragues à paires : largeur de 0.80 m, écartement des barrettes de 25 mm (permettant de laisser les paires de taille inférieure à 4.3 cm sur les fonds) et poids de 550 kg. Seulement 2 dragues sont autorisées par bateau pour pêcher les paires.

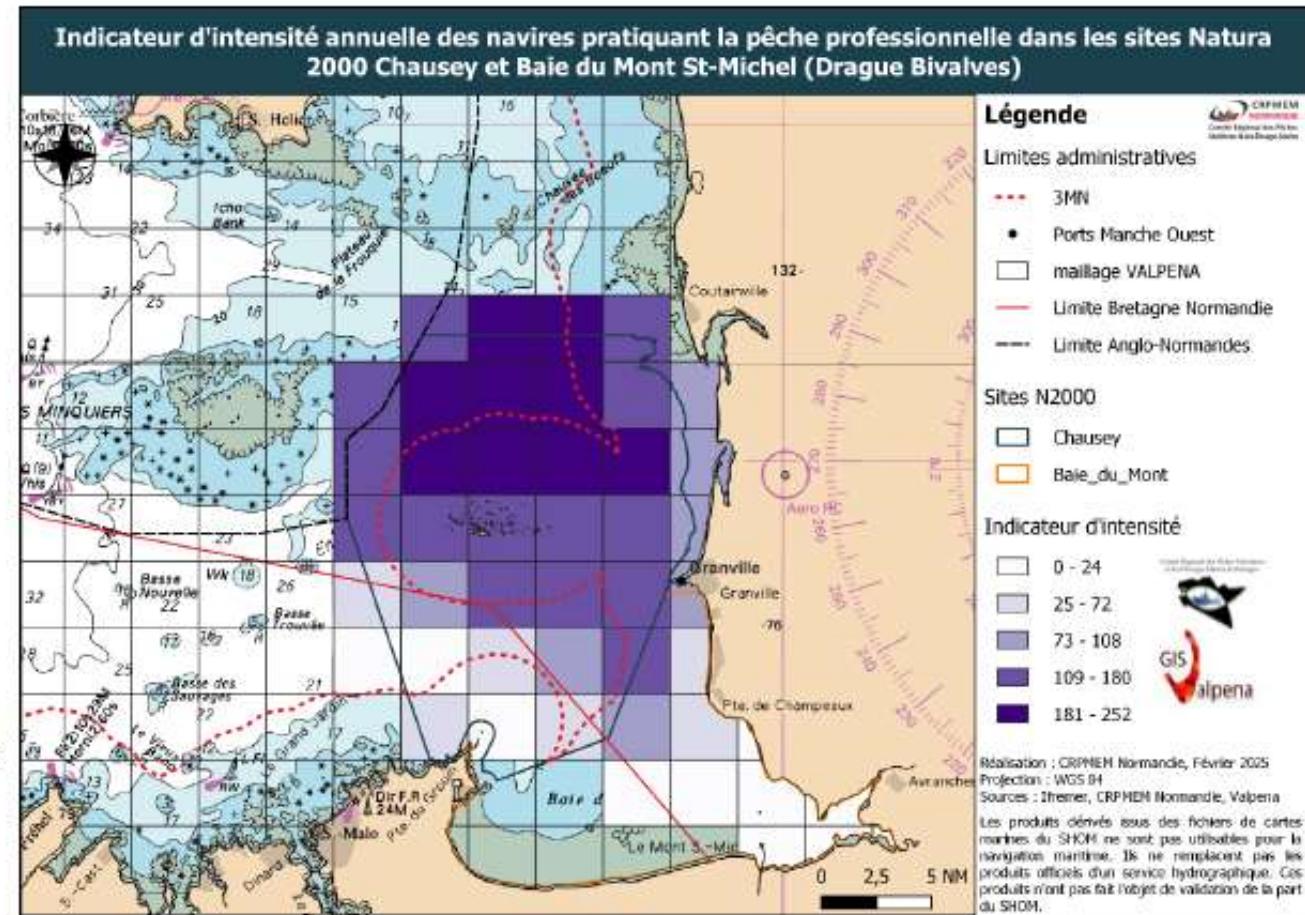
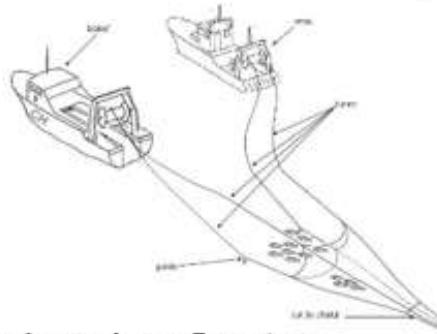


Figure 33 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant la drague à bivalves dans les sites Natura 2000 Chausey et Baie du Mont St-Michel en 2020 et 2023

# ■ ■ ■ Chalut pélagique- Spatialisation sur l'année 2023 (intensité)

## Fiche métier : chalut pélagique



Nb de navires : 5 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
2	2	2	3	4	3	5	2	2	3	3	3

Taille des navires : Entre 14 et 16m

Espèces ciblées : Dorade grise (*Spondylisoma cantharus*), seiche (*Sepia officinalis*), maquereau (*Scomber scombrus*)

Réglementation : Règlement (UE) 1241/ 2019

Arrêté 07/1977 ;

Arrêté 152 du 02/11/1978

Caractéristiques engins : Le chalut pélagique peut être traîné par un seul navire équipé de panneaux divergents ou bien par deux bateaux, pêchant écartés l'un de l'autre pour ouvrir le filet horizontalement.

Ce mode de pêche permet de capturer les poissons pélagiques (poissons vivant en pleine eau)

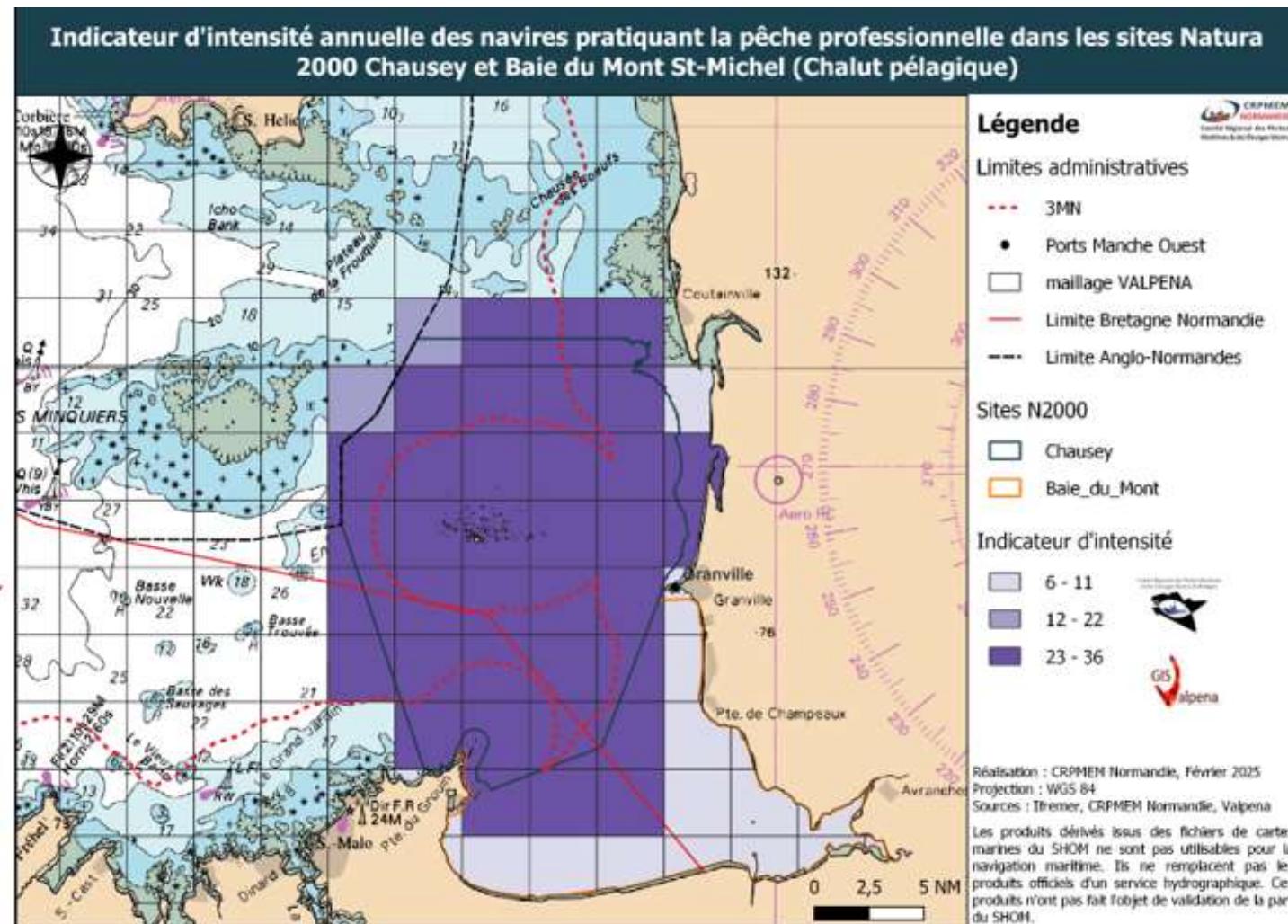
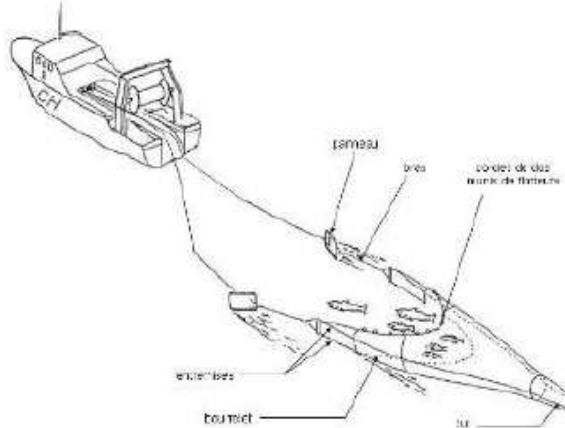


Figure 36 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le chalut pélagique dans les sites Natura 2000 Chausey et Baie du Mont St-Michel en 2020 et 2023

Pratique sur les sites : Deux types de chaluts pélagiques sont pratiqués sur le site, le chalut jumeaux à panneaux et le chalut pélagiques à panneaux

# ■ ■ ■ Chalut à seiche- Spatialisation sur l'année 2023 (intensité)

## Fiche métier : Chalut de fond à seiches



Nb de navires : 21 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
8	7	9	17	19	17	8	7	8	6	8	8

Taille des navires : Entre 10,28 et 17,62m

Espèces ciblées : seiche (*Sepia officinalis*)

Réglementation : Règlement (UE) 1241/2019 ; Arrêté 44/1996  
Arrêté 24/2017 ; Arrêté 33/2017 ; Arrêté 44/1998

Caractéristiques engins : Le chalut est fabriqué à partir de filet et forme une sorte d'entonnoir terminé par une poche

(« cul du chalut »). Il possède en haut une corde de dos munie de flotteurs, et en bas un « bourrelet » lesté.

L'ouverture se prolonge latéralement par les ailes qui canalisent le poisson vers la poche. Le chalut se termine en arrière par le « cul du chalut ».

L'ouverture horizontale du chalut est assurée par deux panneaux divergents (pièces en bois ou en fers rectangulaires à ovales) réunis au chalut par les « bras » et les « entremises ».

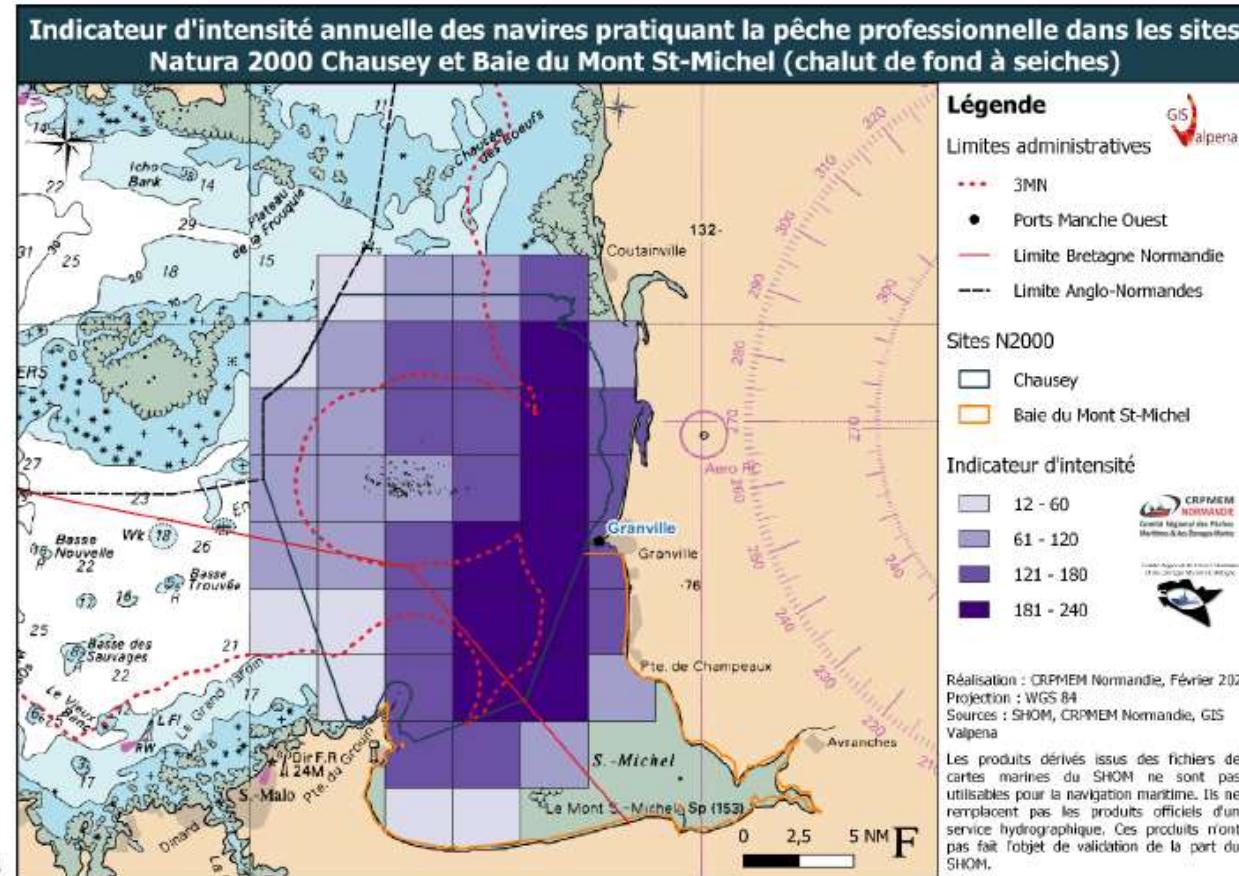
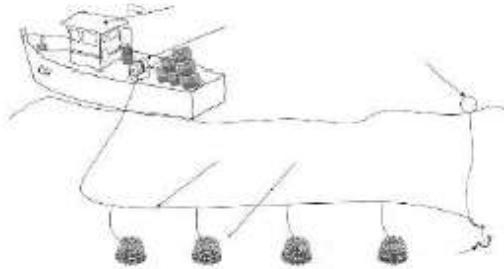


Figure 42 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le chalut de fond à seiches dans les sites Natura 2000 Chausey et Baie du Mont St-Michel en 2020 et 2023

# Casier à Bulots - Spatialisation sur l'année 2023 (intensité)

## Fiche métier : Casier à bulot



Nb de navires : 24 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
0	19	21	22	22	22	16	13	15	14	17	17

Taille des navires : Entre 6,6m et 11,81m

Espèces ciblées : Bulot (*Buccinum undatum*) : Février – décembre en Normandie et toute l'année en Bretagne

### Réglementation :

- Arrêté 133/2017 ; Arrêté R53-2024-06-04-00039
- Arrêté 056/2024
- Arrêté 057/2024
- Arrêté 250/2023

**Caractéristiques engins :** Ils sont de petites dimensions, constitués d'une base en ciment et d'un corps en plastique muni, à son sommet, d'une ouverture par laquelle pénètre ce mollusque gastéropode. Les filières de casier à bulot sont appelées « bulotières »

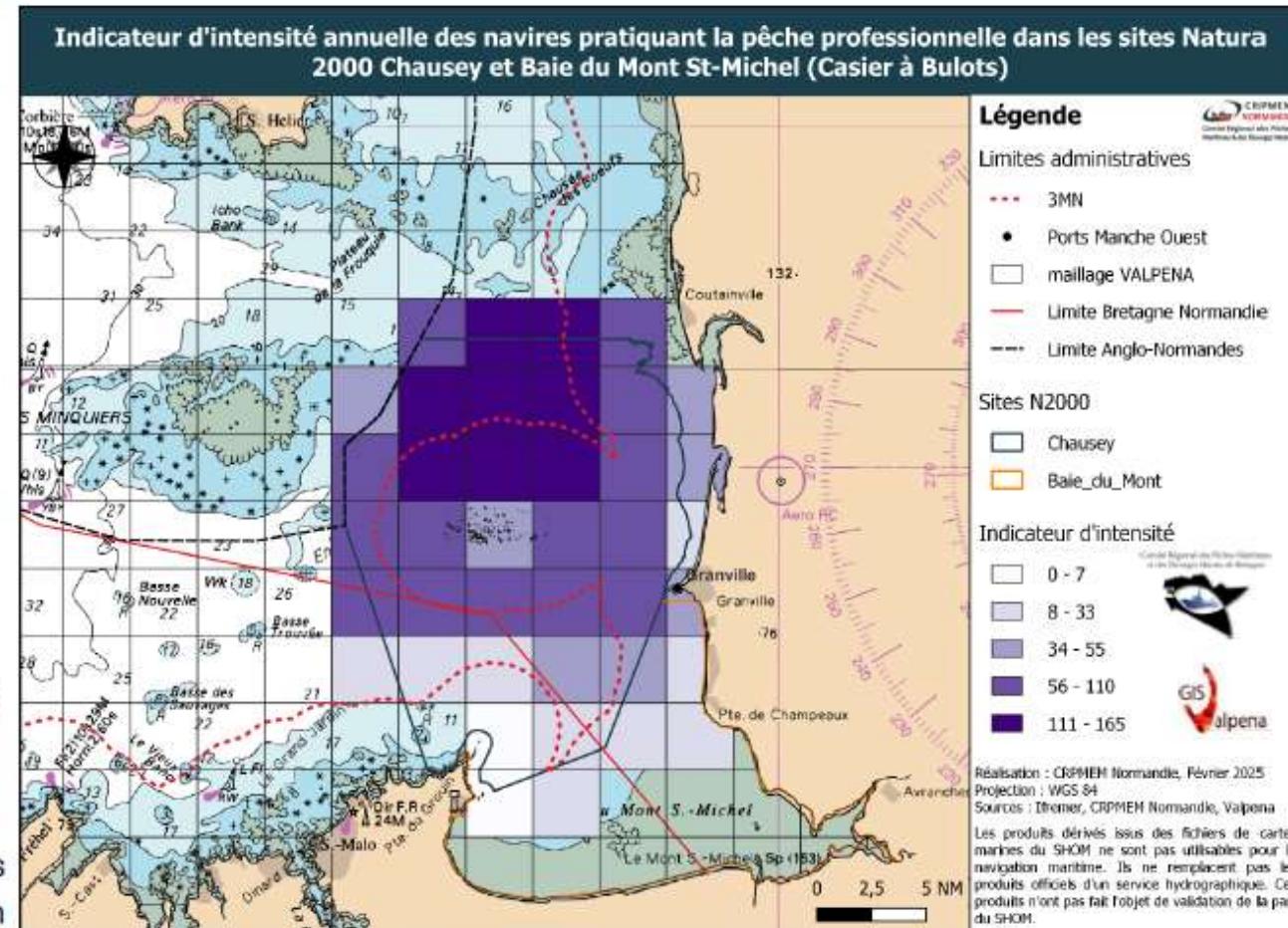
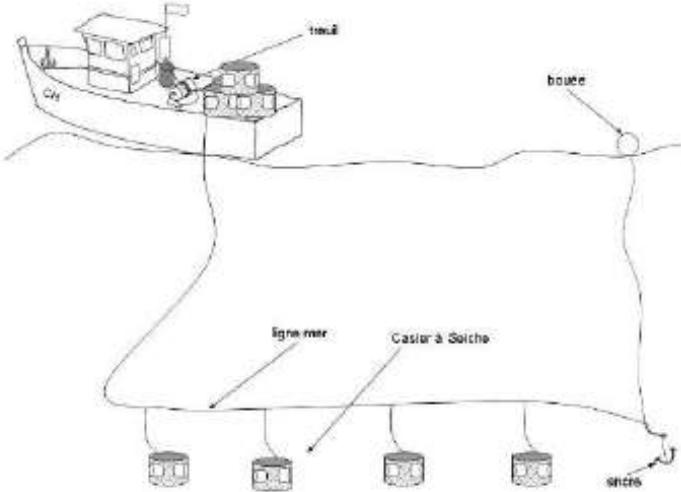


Figure 45 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le casier à bulots dans les sites Natura 2000 Chausey et Baie du Mont St-Michel en 2020 et 2023

# Casier à Seiche - Spatialisation sur l'année 2023 (intensité)

## Fiche métier : casier à seiche



Nb de navires : 21 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	2	14	21	20	10	5	2	2	2	2	2

Taille des navires : Entre 7,24m et 11,95m

Espèces ciblées : Seiche (*Sepia officinalis*)

Réglementation : Arrêté R53-2024-11-19-00001

Caractéristiques engins : Les casiers à seiches sont constitués d'une armature métallique recouverte de grillage métallique et de deux goulottes latérales.

Une femelle ou un leurre servent d'appât pour attirer d'autres congénères.

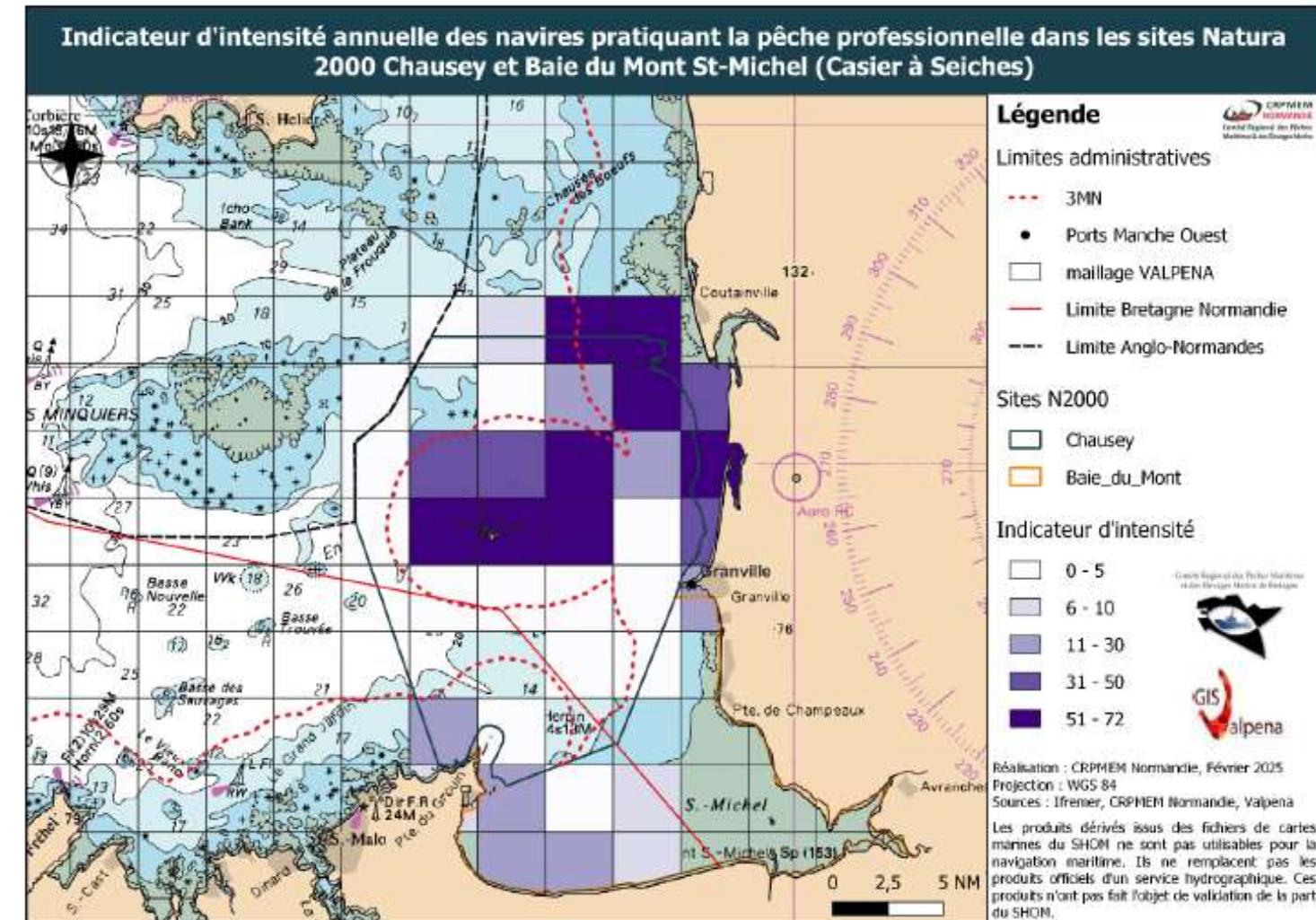
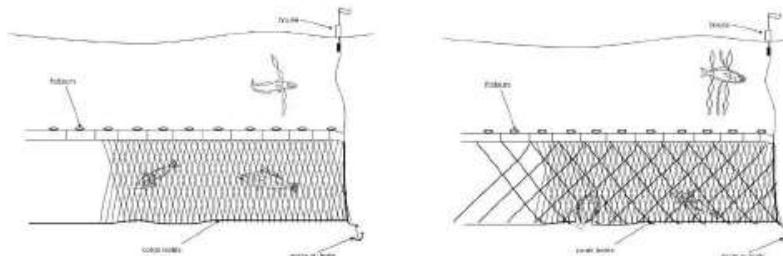


Figure 51 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le casier à seiches dans les sites Natura 2000 Chausey et Baie du Mont St-Michel en 2020 et 2023

# Filet - Spatialisation sur l'année 2023 (intensité)

## Fiche métier : Filet



Nb de navires : 17 navires

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	6	8	7	1	6	6	5	3	8	9	6

Taille des navires : Entre 7,24m et 11,81m

Espèces ciblées : Bar (*Dicentrarchus labrax*), Sole (*Solea solea*), Raies divers (*Raja spp*), Araignée de mer (*Maja brachydactyla*)

Réglementation : Délibération B11/2024 ; Arrêté R53-2024-09-12-00006 ; R53-2024-09-12-00005 ; Arrêté R53-2024-06-04-00011

Caractéristiques engins : Ils sont constitués de nappes rectangulaires très longues, tendues vers le haut par une corde munie de flotteurs et vers le bas par une corde lestée. Ils sont utilisés pour pêcher les espèces benthiques (espèces vivant au contact du fond) ou démersales (espèces ayant un lien avec le fond) qui viennent s'y prendre en se maillant par les ouïes. Ils sont généralement mouillés le soir et relevés au lever du jour à l'aide d'un vire-filet

- Les filets trémails sont constitués de 3 nappes accolées, les extérieures ayant des mailles très larges laissant passer le poisson recherché, la nappe interne retenant et enveloppant le poisson. Ils sont utilisés pour pêcher pratiquement tous les poissons de fond (sole, plie)
- Les filets à raies sont constitués de mailles particulièrement grandes (mailles internes de 150 mm de côté) pour s'adapter à la morphologie de ces poissons.
- Les filets maillants ne comportent qu'une nappe. La maille est adaptée à la taille du poisson pour qu'il y engage sa tête et reste prisonnier par le fil qui le retient derrière les ouïes. Ils sont utilisés pour pêcher le bar
- Le filet à araignées est constitué d'une nappe simple à grand maillage de 240mm, fixé au fond par des grapins, maintenu à la verticale par des flotteurs

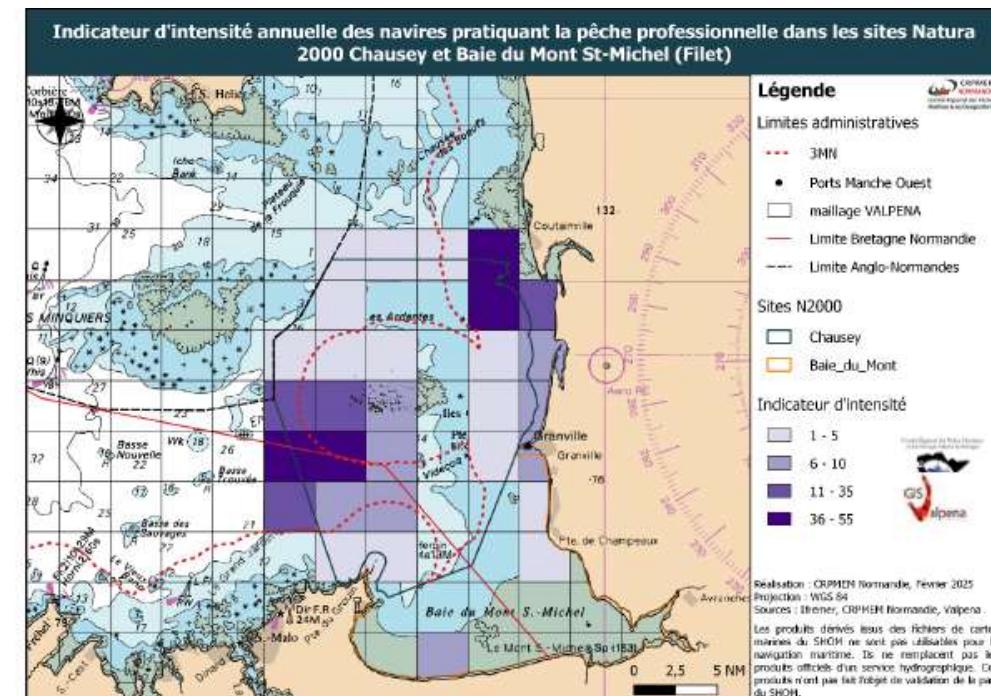


Figure 54 : Carte VALPENA montrant l'indice d'intensité annuelle des navires pratiquant le filet dans les sites Natura 2000 Chausey et Baie du Mont St-Michel en 2020 et 2023

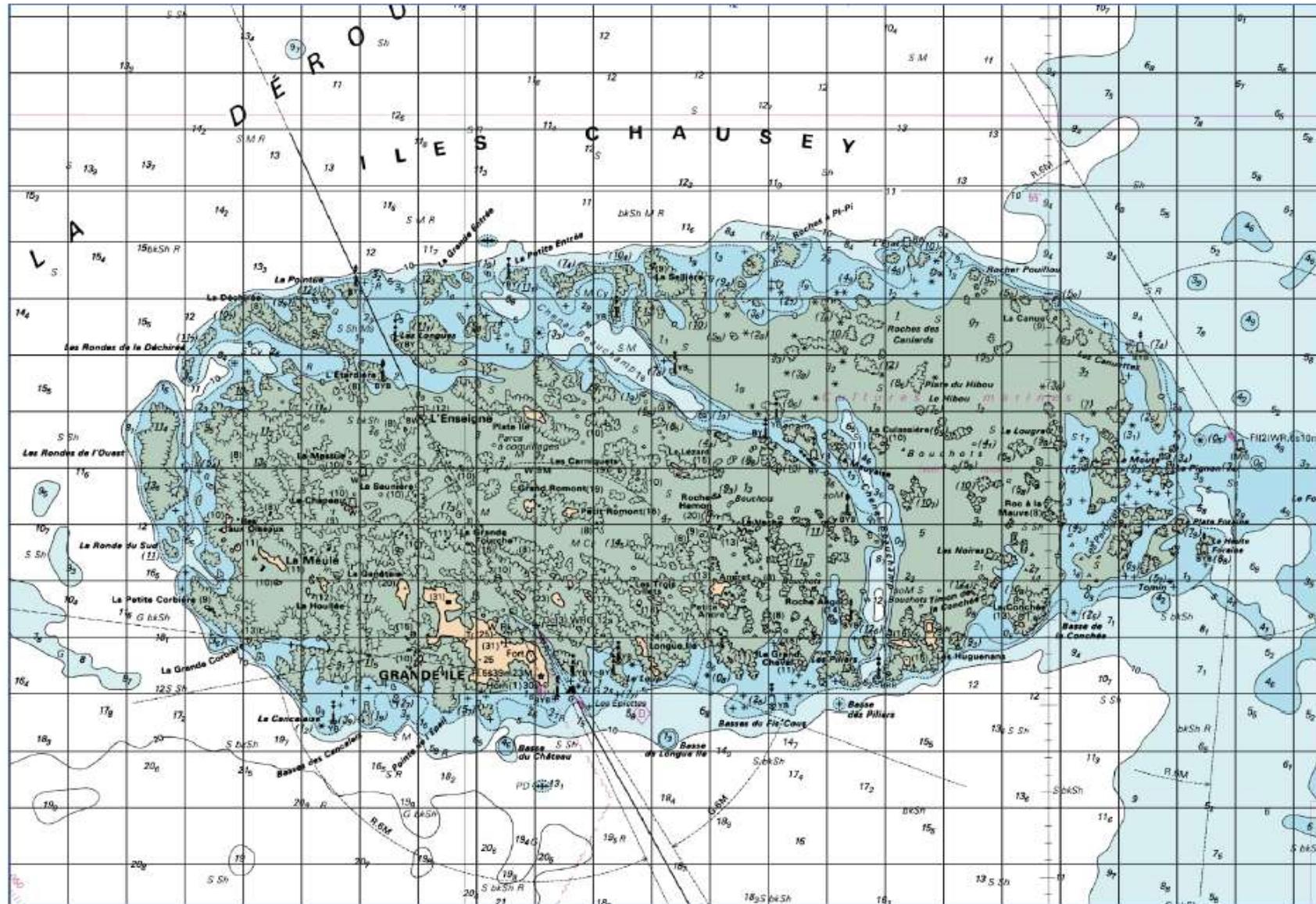
## **Enquête spécifique Archipel de Chausey**

**Navire :**

**Immatriculation :**

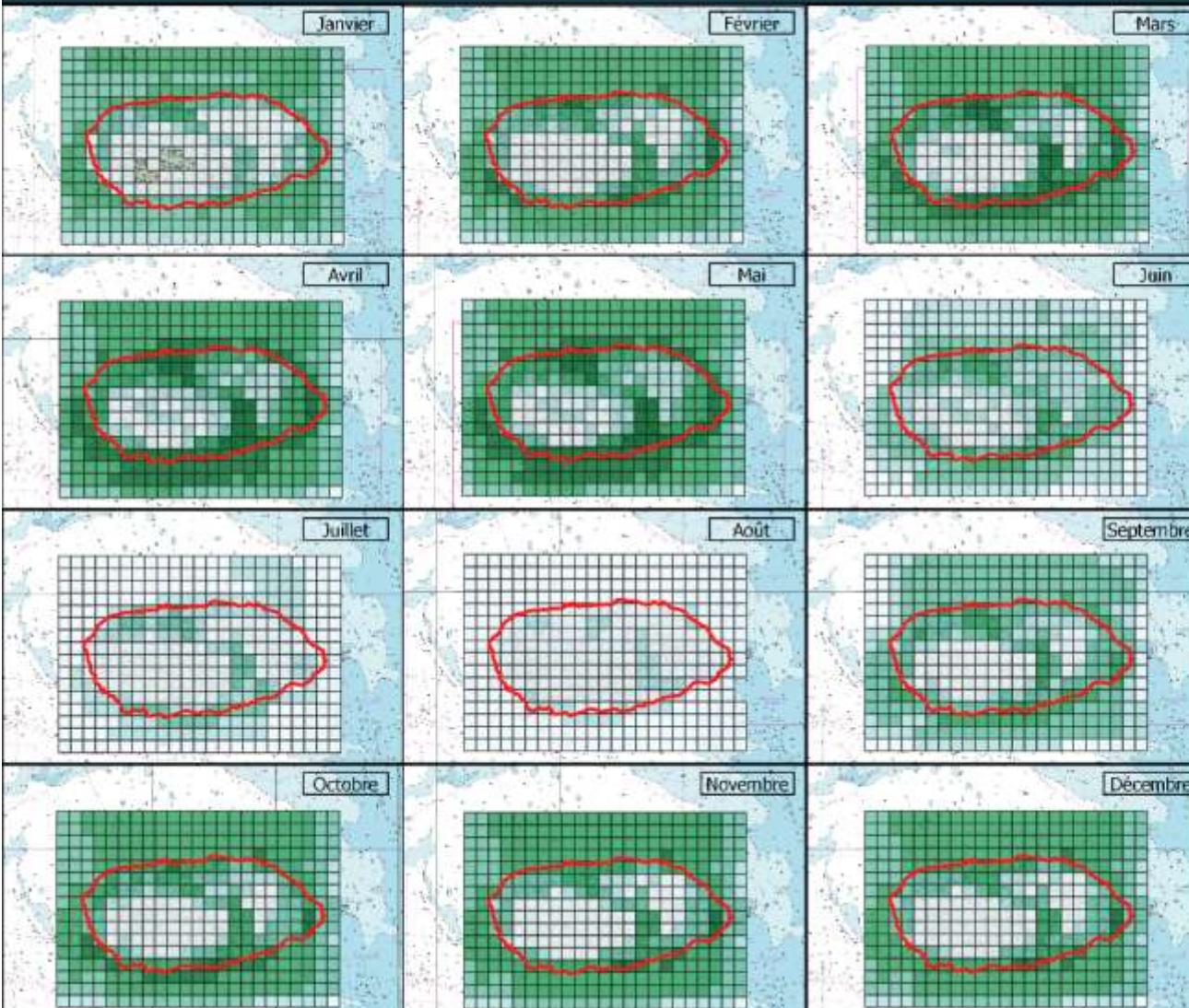
**Port:**

Date :



# ■ ■ ■ Tous métiers – Enquêtes spécifiques (archipel de Chausey)

Indicateur de densité mensuelle des navires pratiquant la pêche professionnelle dans l'archipel de Chausey (tous métiers confondus)



## Légende

Archipel de Chausey

■ Zonage Archipel Chausey (ZSC 2007)

ID mensuel

■ 1 - 5

■ 6 - 7

■ 8 - 10

■ 11 - 13

■ 14 - 19



Comité Régional des Pêches Maritimes & des Élevages Marins

Réalisation : CRPMEM de Normandie, août 2024

Projection : WGS 84

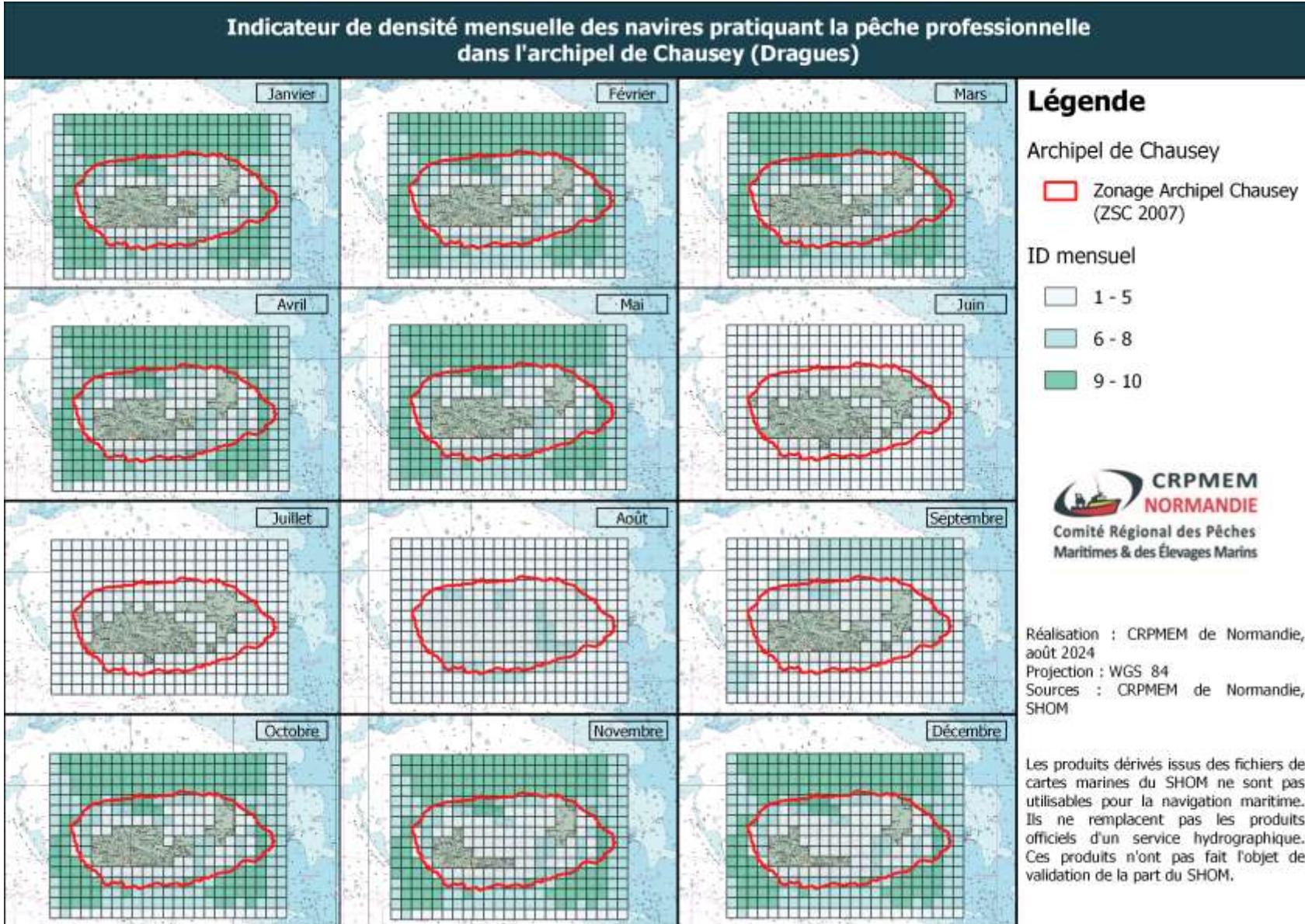
Sources : CRPMEM de Normandie, SHOM

Les produits dérivés issus des fichiers de cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits n'ont pas fait l'objet de validation de la part du SHOM.

## Activité globale annuelle

- Présence de navire toute l'année
- Plus marqué entre mars et octobre
- Concentration en périphérie de l'archipel (14-19 navires)
- Variations saisonnières
  - Eté (juillet-août) : activité moins importante
  - Printemps : densité plus forte en périphérie et au centre de la zone
  - Hiver : Maintien de la présence

## ■ ■ ■ Dragues – Enquêtes spécifiques (archipel de Chausey)

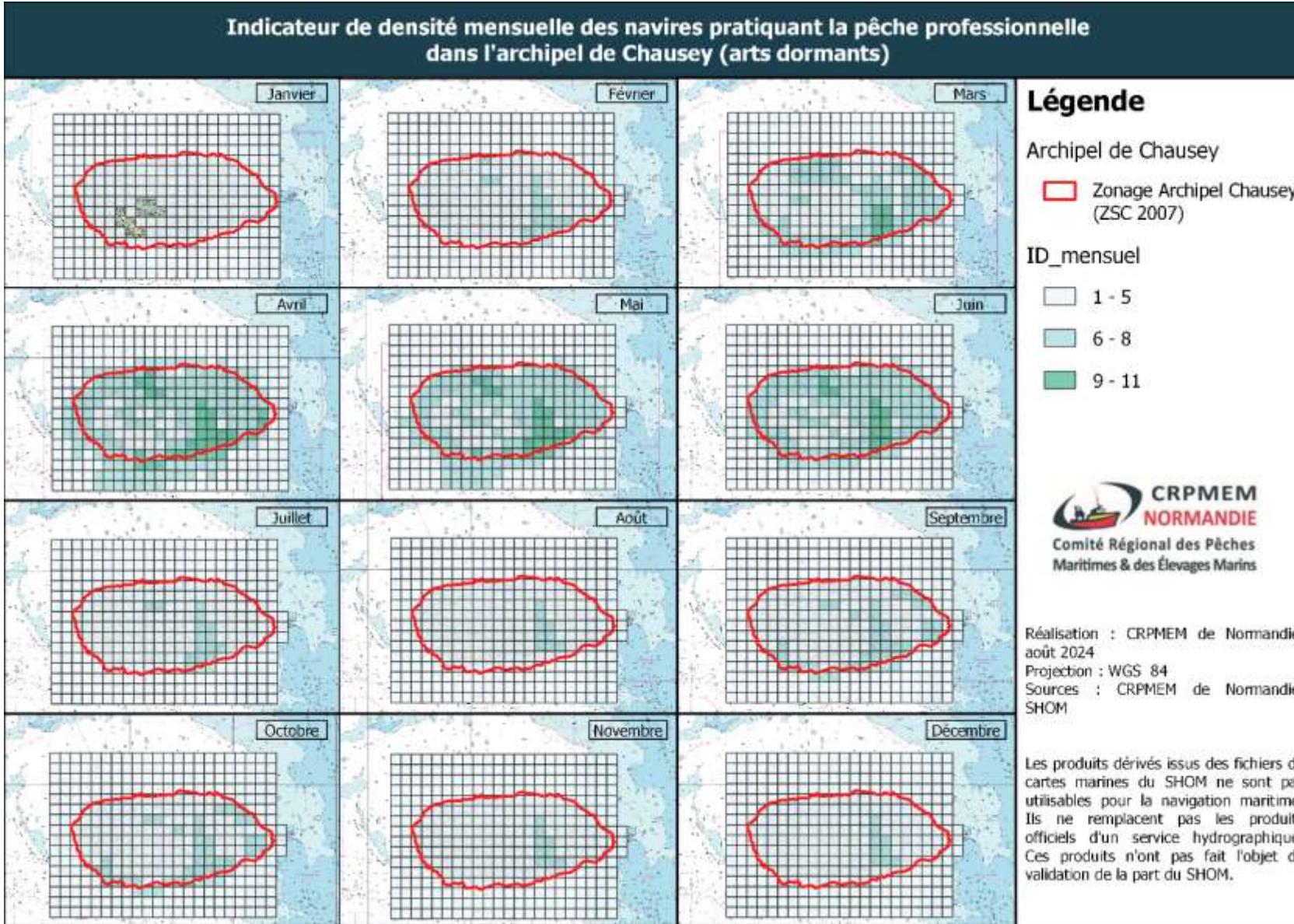


### Activité annuelle – Arts trainants (dragues)

- Présence d'octobre à mai
- Diminution en période estivale
- Spécificité de la zone pour les arts trainants
  - Zone d'abri (mauvais temps)



## Arts dormants – Enquêtes spécifiques (archipel de Chausey)

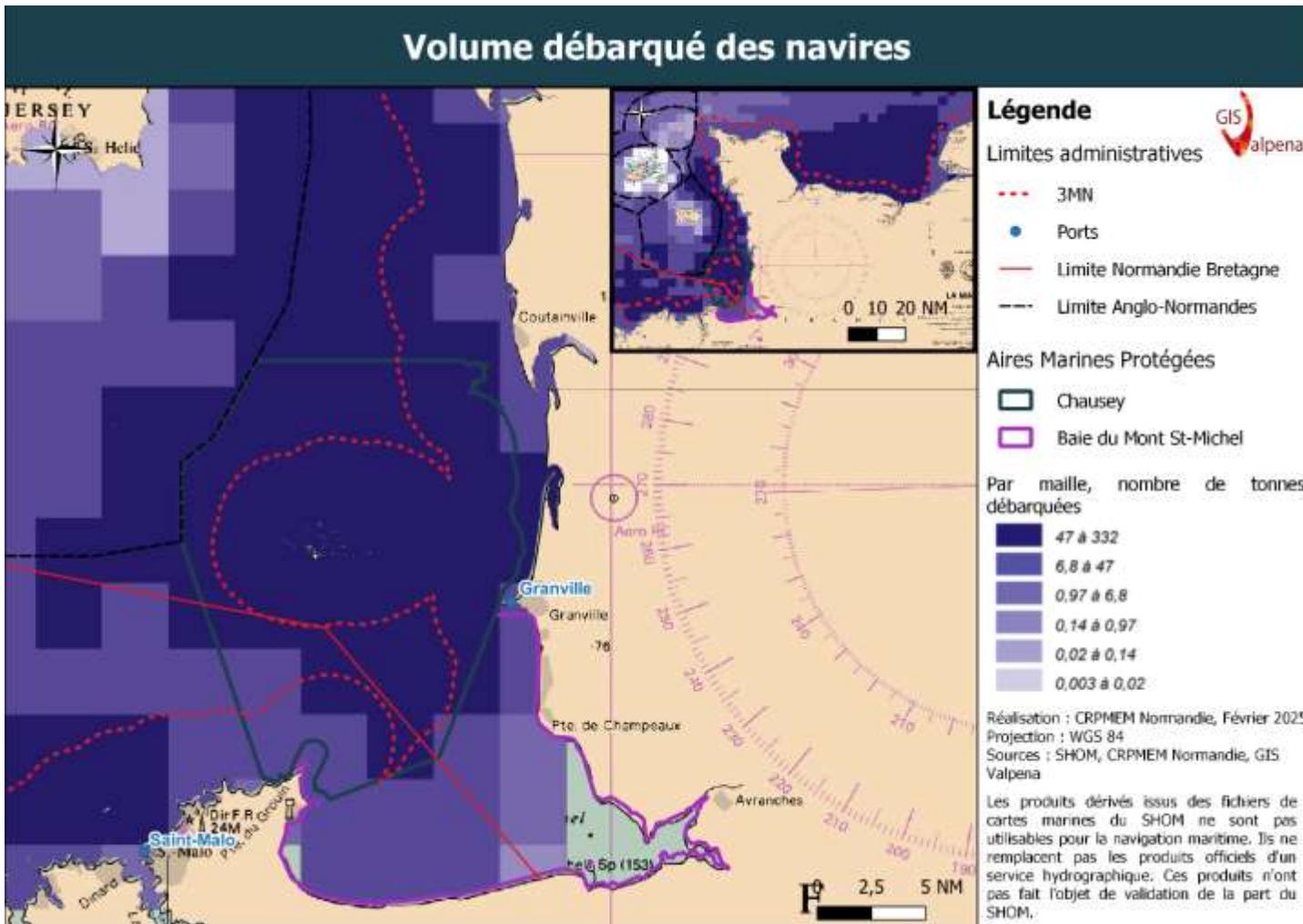


### Activité annuelle – Arts dormants

- Faible en janvier
- Peu localisée
- Pic de mars à juin (9-11 navires)
- Activité concentrée au centre de l'archipel

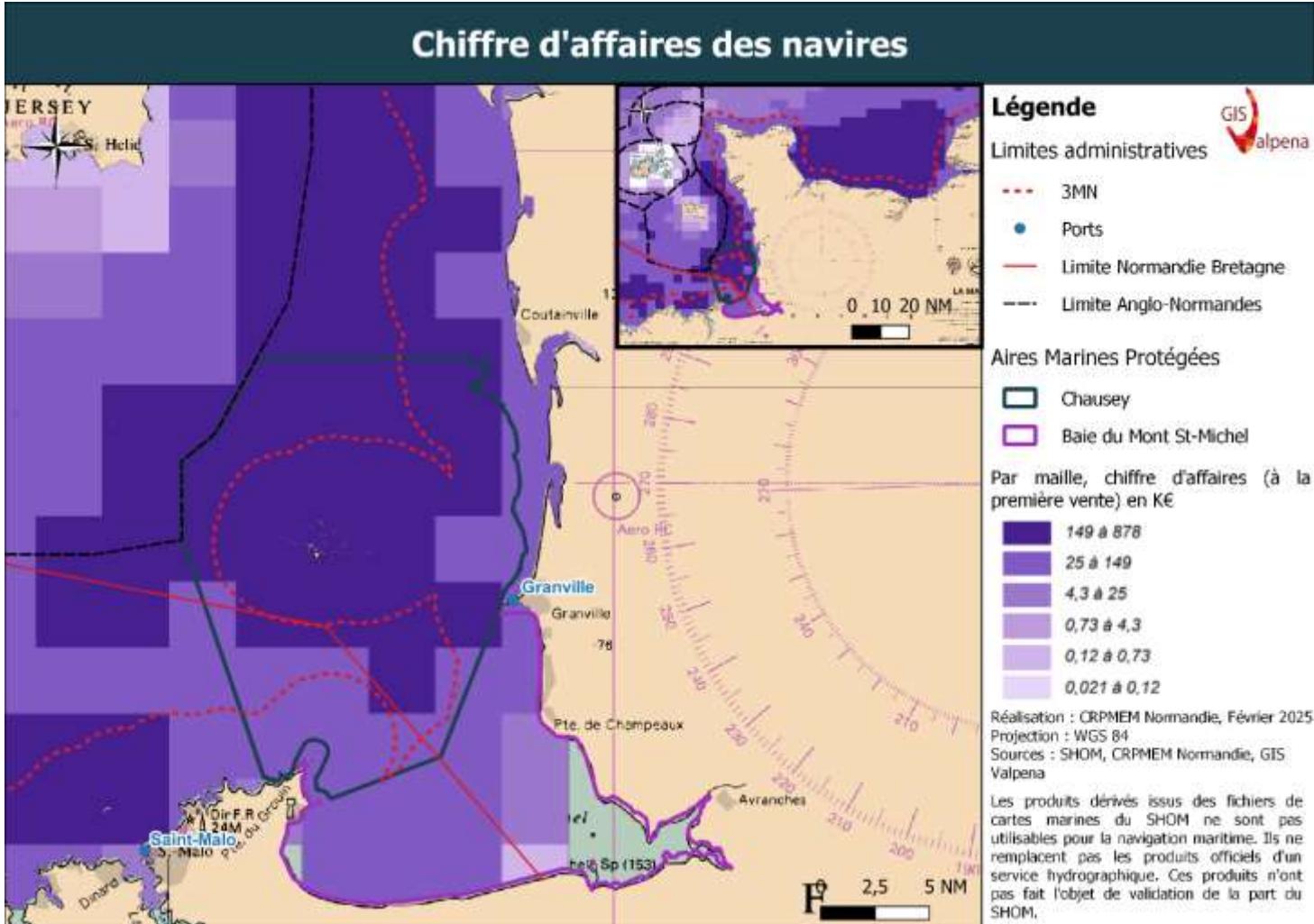
# Enjeux socio-économiques

## 1) Volume débarqué des navires



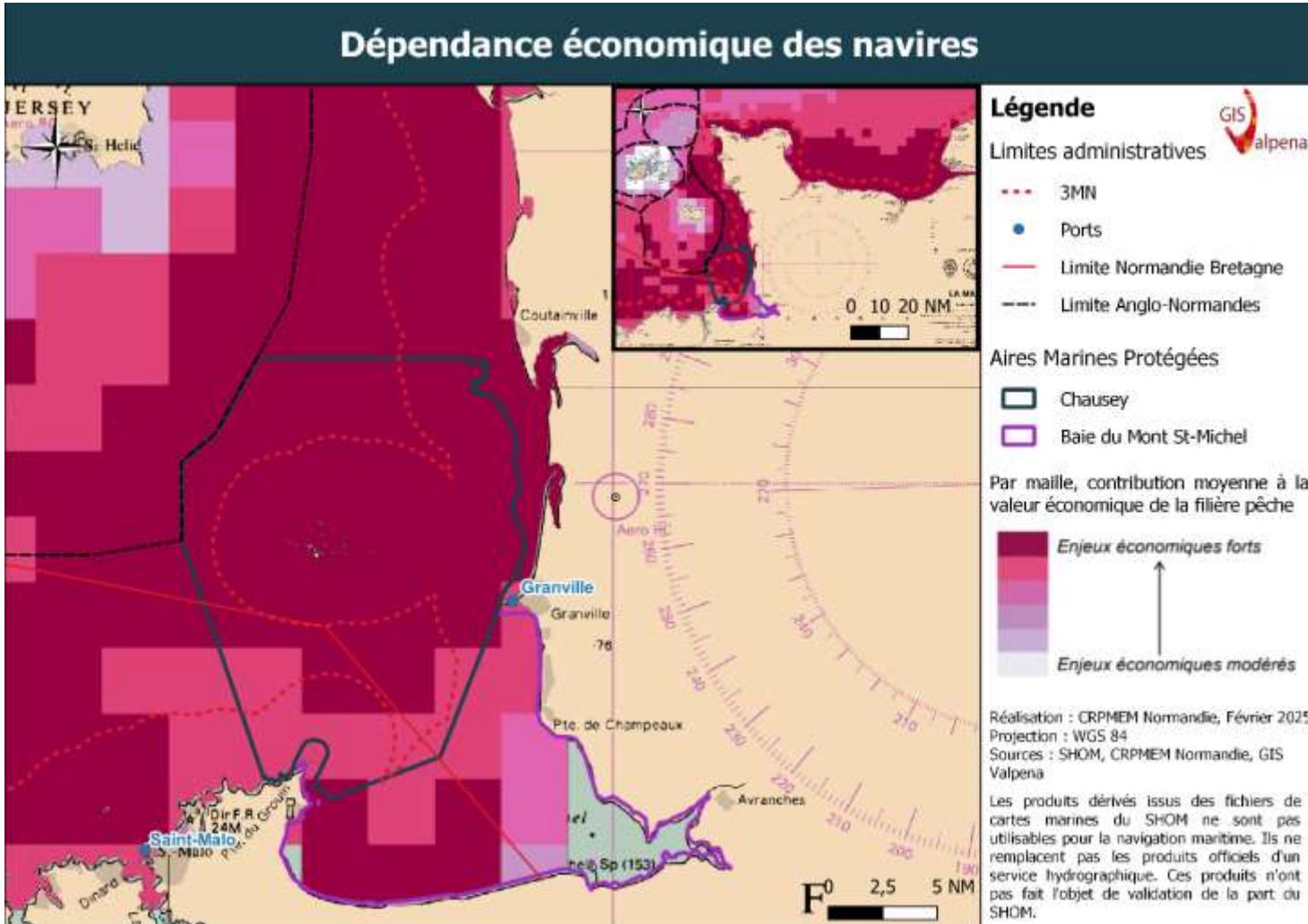
Méthodologie : contribution de chaque maille en volume dans la production annuelle des navires

## 2) Chiffre d'affaires des navires



Méthodologie : contribution moyenne de chaque maille dans le chiffre d'affaires des navires

### 3) Dépendance économique

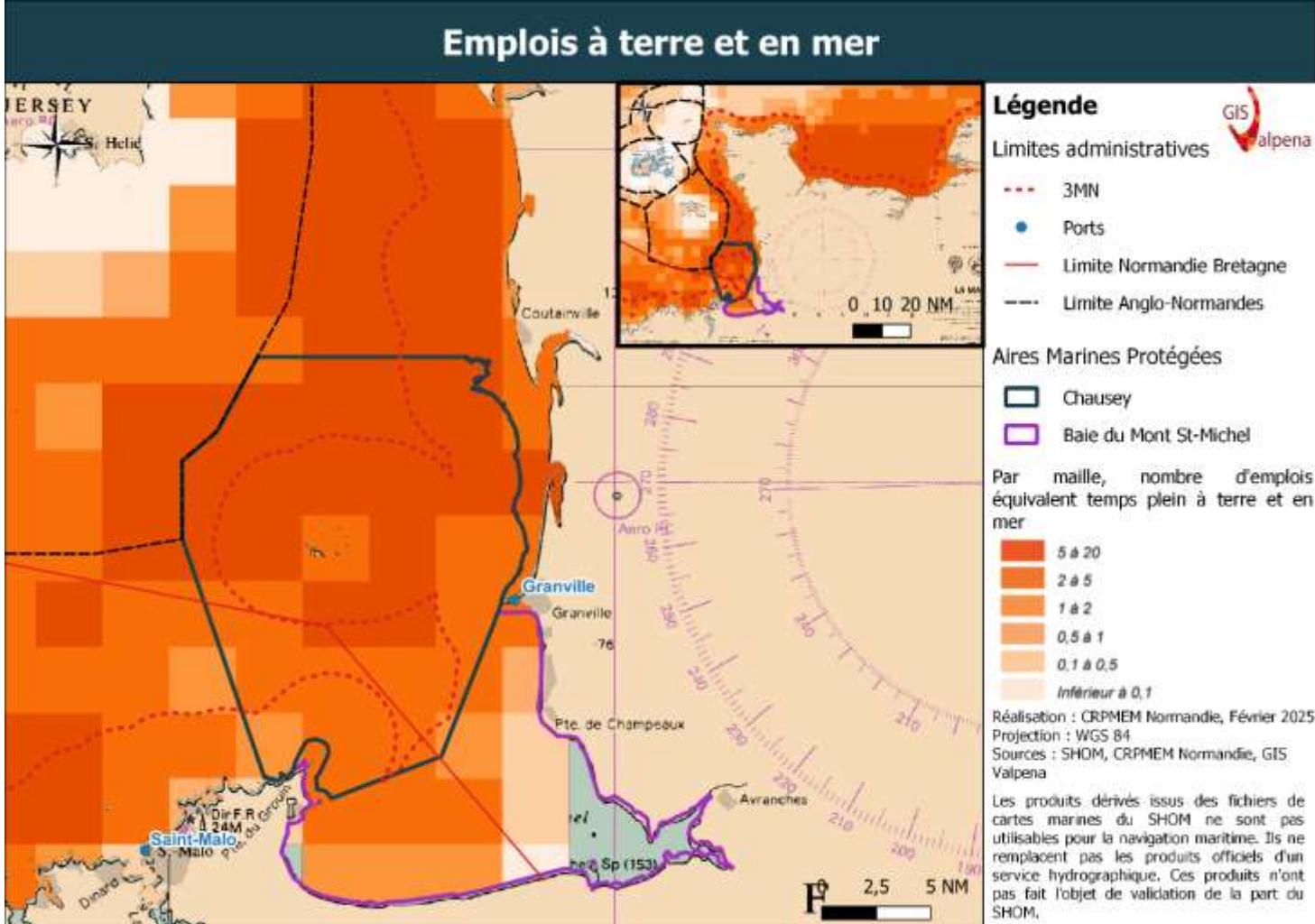


Méthodologie : Par maille, contribution de la filière pêche à la richesse économique diffusée à terre

Cet indicateur prend en compte les enjeux économiques pour les trois branches de la filière

- la branche armement composée des navires
- la branche des fournisseurs de biens et services portuaires
- la branche distribution.

#### 4) Emploi à terre et en mer

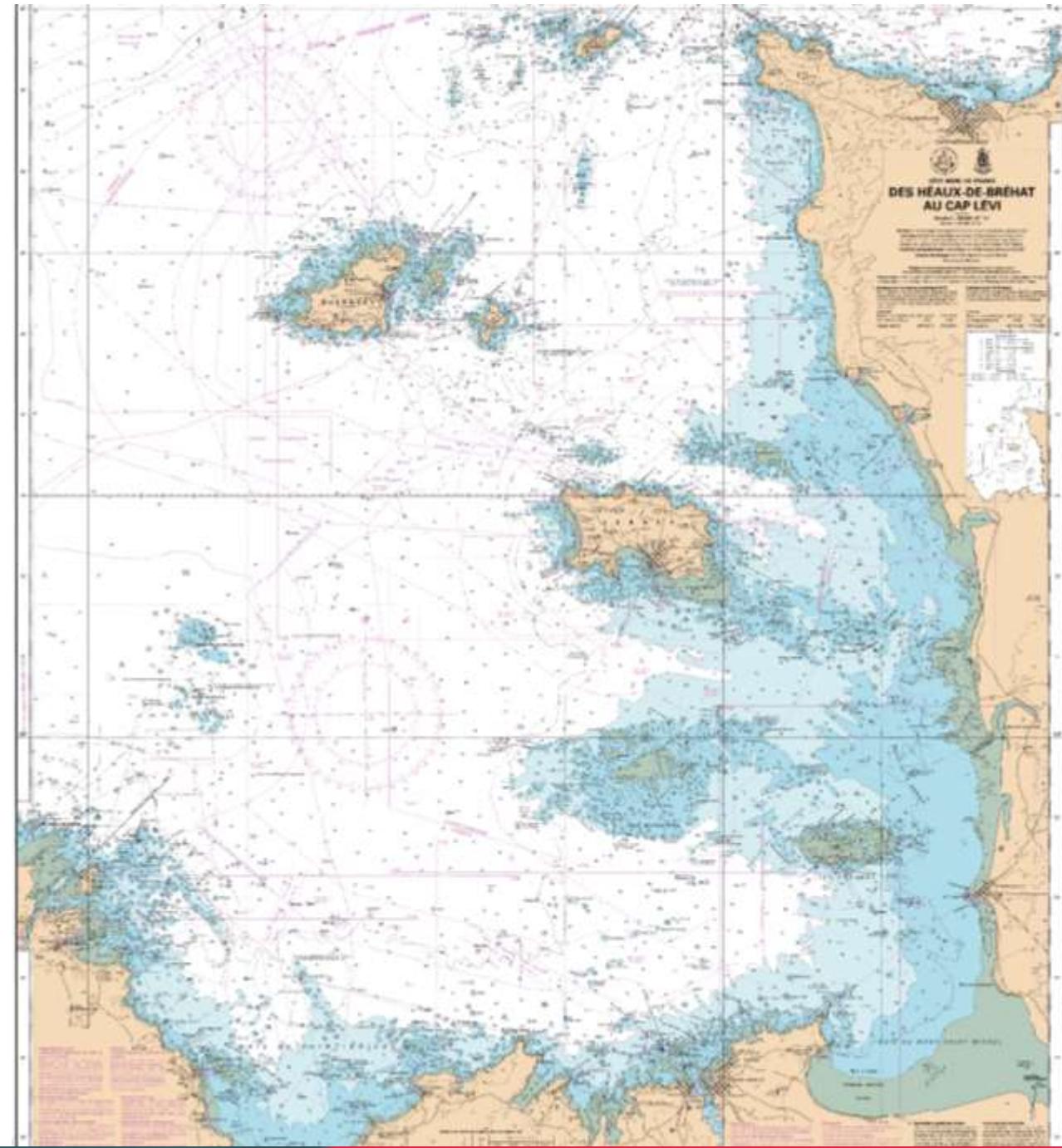


Méthodologie : contribution de chaque maille dans le financement des emplois, en Équivalent Temps Plein (ETP)

Prise en compte de 3 types d'emplois :

- Marins (emplois directs)
- Services portuaires (emplois indirects)
- les emplois induits liés à la consommation des emplois directs et indirects sur l'économie de proximité

## Questions diverses





# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Référents :

Romain MEROUR

Augustin LEPRETRE

[romain.merour@comite-peches-normandie.fr](mailto:romain.merour@comite-peches-normandie.fr)

[augustin.lepretre@comite-peches-normandie.fr](mailto:augustin.lepretre@comite-peches-normandie.fr)

06-31-59-69-22

06-83-38-64-37